Unédic

L’Assurance chômage française

PRÉSENTATION INVESTISSEURS

Octobre 2026

SOMMAIRE

1 La France en quelques chiffres

2 Présentation de l'Unédic

3 Perspectives économiques de la France

4 Prévisions financières

5 Stratégie de financement

6 Obligations Sociales

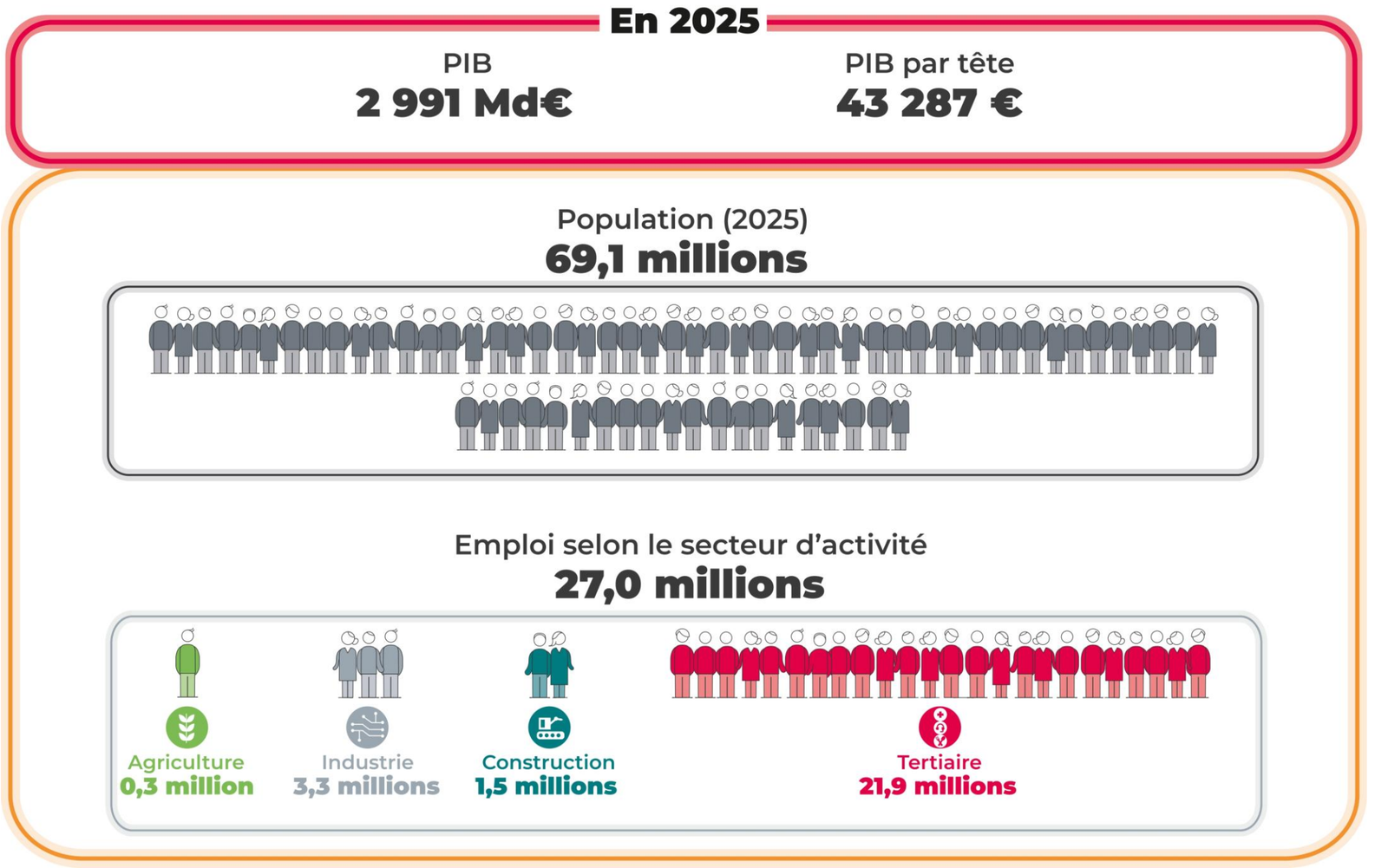
1 La France en quelques chiffres

- L’emploi en France
- Les demandeurs d’emploi couverts par l’Assurance chômage



Unédic

L’emploi en France



Sources :

Insee - PIB (2025) : Les comptes de la Nation en 2025 (publié le 29 mai 2026)

Insee - Population (2025) : Bilan démographique 2025 (publié le 13 janvier 2026)

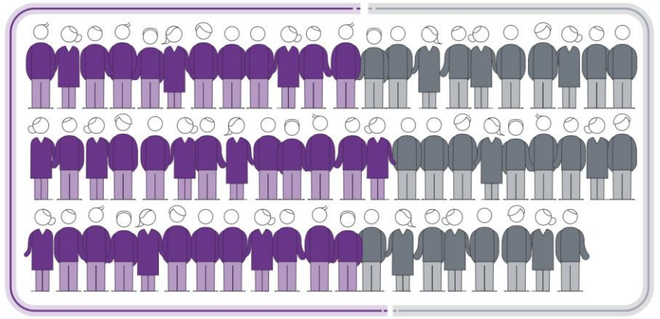
Insee - Emploi selon le secteur d’activité (2025) : Emploi, chômage, revenus du travail (publié le 2 juillet 2026)

Les demandeurs d'emploi couverts par l'Assurance chômage

Fin 2025, la France comptait

6,4 millions

de personnes en recherche d'emploi enregistrées à France Travail

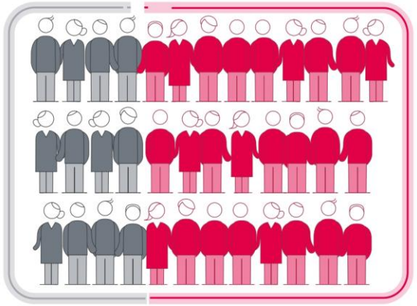


Parmi eux,

3,8 millions

de bénéficiaires de l'Assurance chômage

Ne sont pas couverts par le régime d'assurance chômage les personnes qui n'ont pas suffisamment travaillé pour avoir droit à l'aide ou au renouvellement de leur droit à l'indemnisation, ou celles dont le contrat de travail n'a pas été résilié ou qui ne sont pas incluses dans le régime (fonctionnaires, démissionnaires et indépendants)



Parmi eux,

2,7 millions

perçoivent une allocation chômage

Les personnes qui ne perçoivent pas d'allocations ont généralement travaillé et perçu un salaire élevé par rapport à leur salaire de référence.
Elles peuvent également être couvertes par l'Assurance maladie ou en différé d'indemnisation au début de leur droits

Source : Unédic - Les indicateurs de l'Assurance chômage (publié le 27 mai 2026)

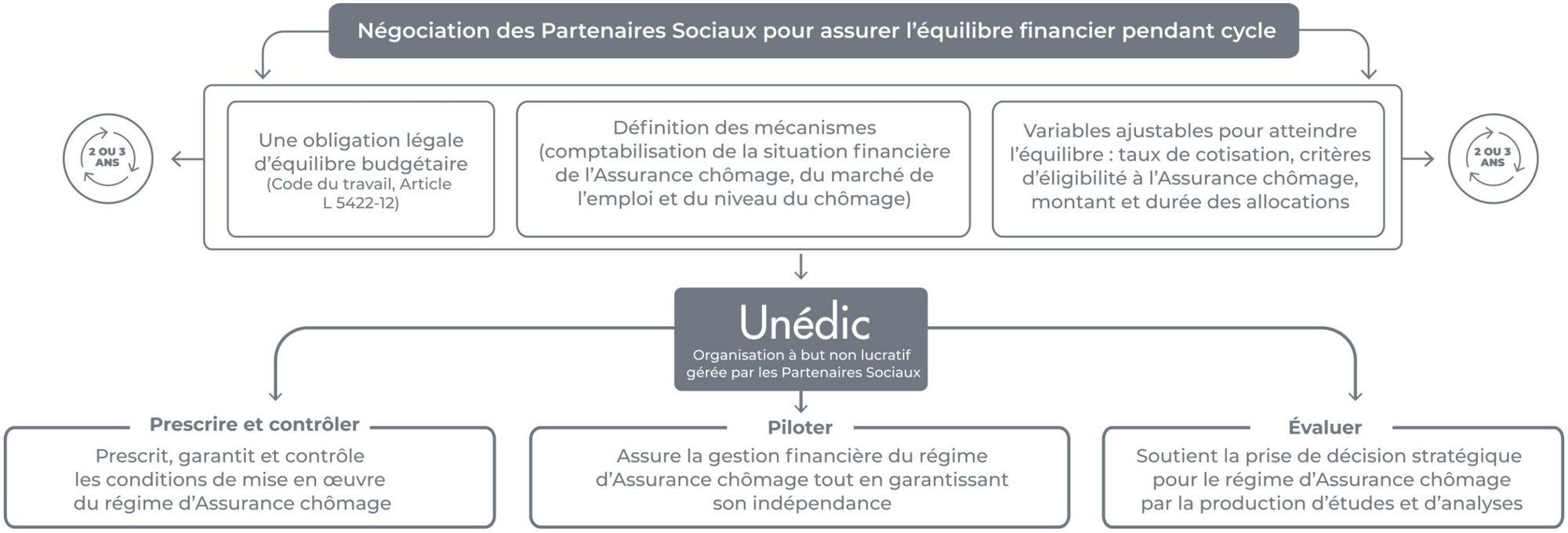
2 Présentation de l'Unédic

- Les rôles et missions de l'Unédic
- L'Assurance chômage : un organisme paritaire
- Recouvrement et versement des prestations
- L'Unédic et l'État français : des responsabilités partagées
- Notations de crédit de l'Unédic et traitement prudentiel
- Critères de Maastricht : Consolidation de la dette de l'Unédic avec la dette de la France
- Les comptes de l'Unédic en 2024



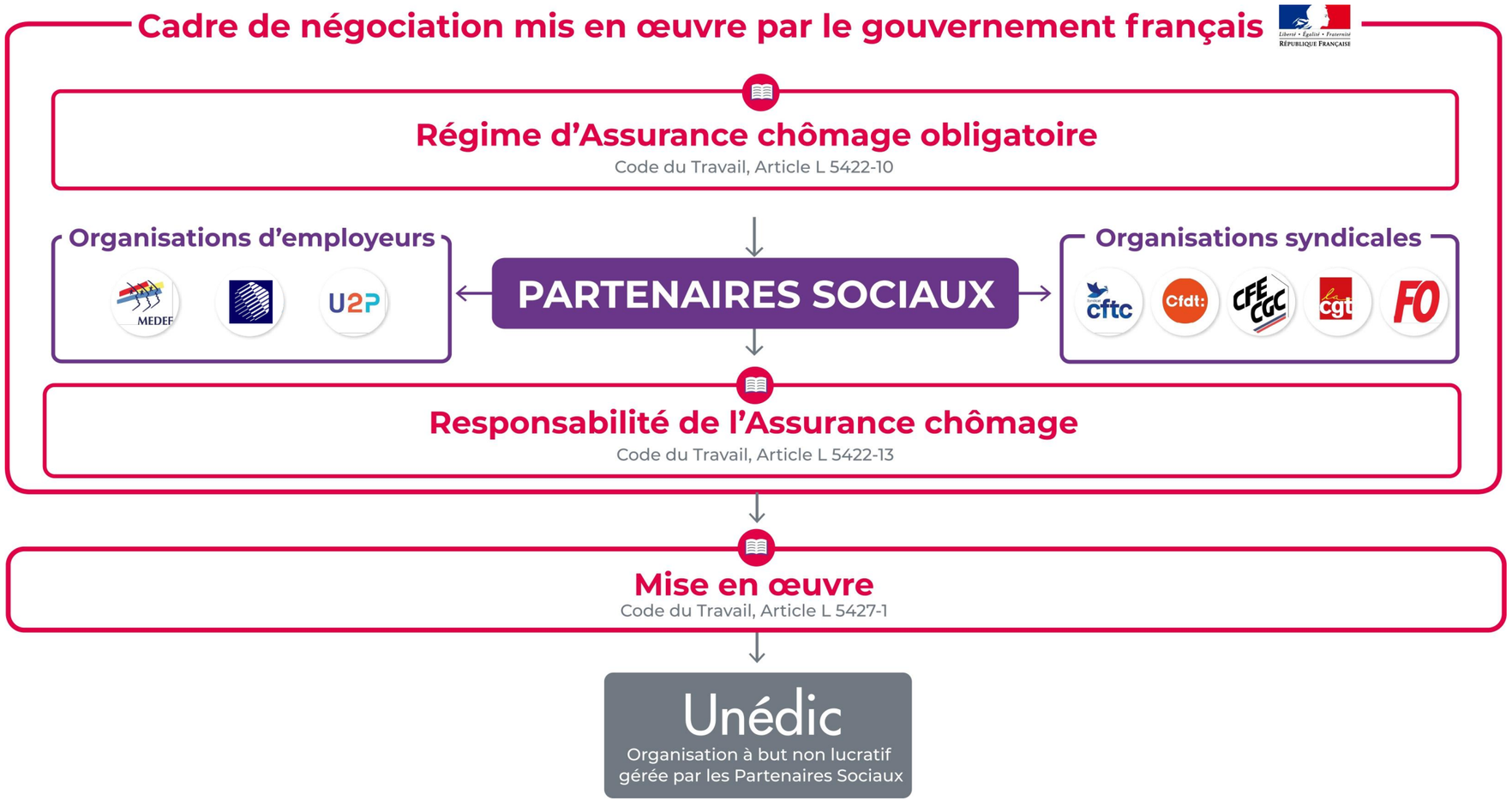
Les rôles et missions de l'Unédic

L'Unédic est une association de Loi 1901 à but non lucratif, fondée en 1958 par les Partenaires Sociaux pour gérer l'Assurance chômage en France.



Source : Unédic

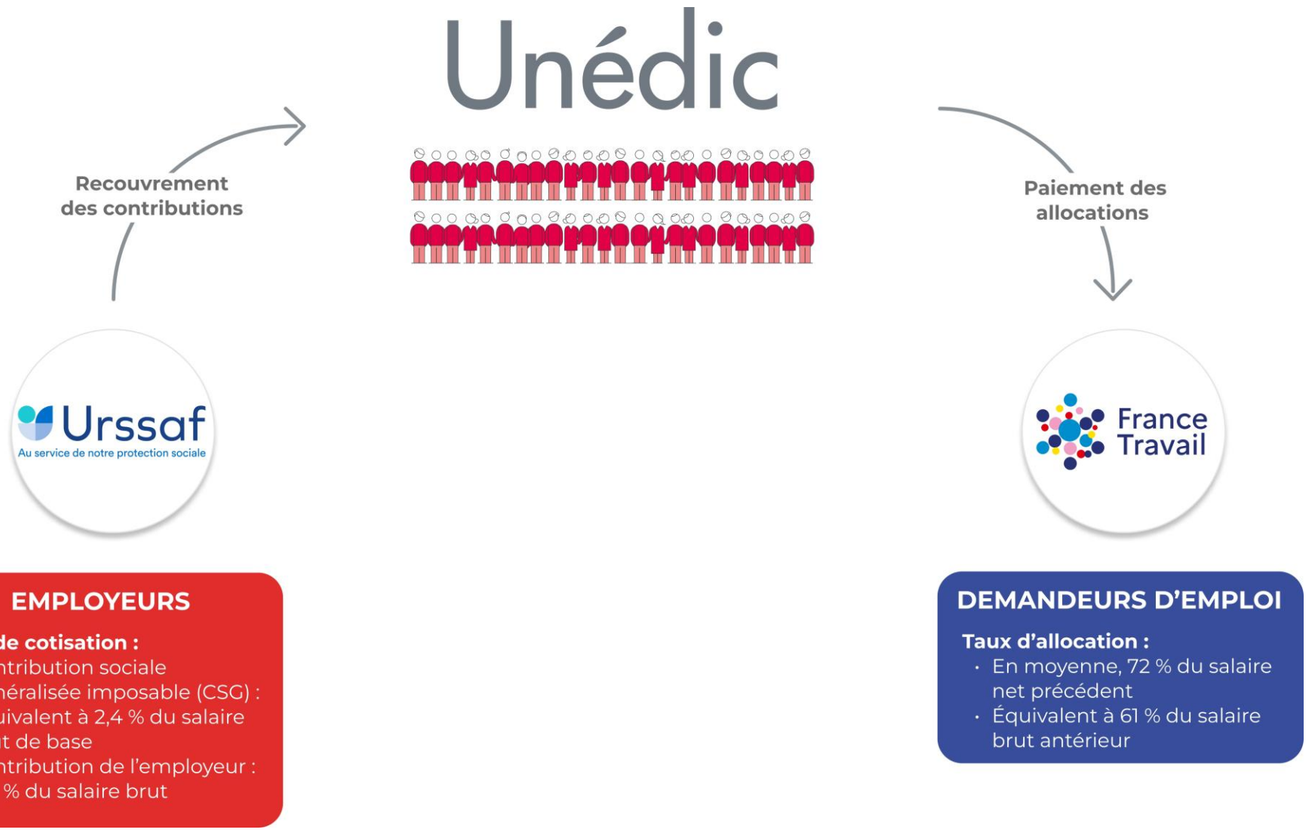
L'Assurance chômage : un organisme paritaire



Source : Unédic

Recouvrement et versement des prestations

L'Unédic travaille avec deux organismes publics sur la réalisation des opérations de recouvrement des contributions et de versement des allocations.



EMPLOYEURS

Taux de cotisation :
- Contribution sociale généralisée imposable (CSG) : équivalent à 2,4 % du salaire brut de base
- Contribution de l'employeur : 4,0 % du salaire brut

DEMANDEURS D'EMPLOI

Taux d'allocation :
- En moyenne, 72 % du salaire net précédent
- Équivalent à 61 % du salaire brut antérieur

Source : Unédic

L'Unédic et l'État français : des responsabilités partagées

Négociation des Partenaires Sociaux pour assurer l'équilibre financier pendant le cycle

Unédic

Responsabilité partagée

Caractère obligatoire de l'Assurance chômage au niveau national
(Code du travail, Article L 5422-13)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Parlement

- Une partie des recettes de l'Unédic est désormais définie par la loi de financement de la Sécurité sociale
- Analyse la situation globale de l'Unédic
- Les émissions obligataires (programme EMTN) bénéficient de la garantie explicite de l'État, publiée en loi de Finances

 Loi de Finances n°2026-103, Article 158 (19 février 2026) : autorisation de fournir une garantie explicite pour 2026 à hauteur de 10 Md€

Gouvernement

- Agrément par le Premier ministre de l'accord sur l'Assurance chômage (Code du travail, Article L 5422-21)
- Au cours de l'été 2018, une nouvelle loi a été votée, renforçant le rôle de l'État

 Loi n°2018-771 « Avenir professionnel » :
 - Cadre de négociation donné aux Partenaires Sociaux par le Premier ministre
 - Mise en œuvre de mesures spécifiques par décret
 - L'État est en droit de prendre le contrôle de la gestion de l'Assurance chômage si les Partenaires Sociaux ne parviennent pas à un accord
- Garantie de l'État octroyée par le ministre des Finances

 Arrêté ministériel (19 février 2026) :
 - La garantie autonome à première demande, inconditionnelle et irrévocable de l'État est accordée aux obligations qui seront émises en 2026 par l'Unédic conformément aux décisions de son conseil d'administration.
 - La garantie porte sur un encours maximum en principal de 10 Md€ auquel s'ajoutent tous intérêts et frais y afférents.

Notations de crédit de l'Unédic et traitement prudentiel

Moody's

Aa3 ; perspective négative

« Les notations Aa3/P-1 attribuées à l'UNEDIC reflètent son rôle en tant que composante essentielle du système de protection sociale français, avec de solides liens institutionnels et financiers ainsi que des interventions répétées de soutien financier de la part du gouvernement central. » — *30/10/2025*

S&P Global Ratings

A+ ; perspective stable

« La perspective stable de l'UNEDIC reflète celle de la France. Nous estimons que l'UNEDIC conservera son rôle essentiel ainsi que son lien étroit avec le gouvernement français et, par conséquent, nous prévoyons que ses notations évolueront en parallèle de celles de l'État souverain.. » — *21/10/2025*

SCOPE

A+ ; perspective stable

« L'organisation joue un rôle essentiel dans le système de protection sociale français en mettant en œuvre le régime d'assurance obligatoire par l'intermédiaire de deux opérateurs principaux, respectivement chargés de collecter les cotisations obligatoires (Urssaf Caisse Nationale) et d'enregistrer, de verser les revenus de remplacement et d'accompagner les demandeurs d'emploi (France Travail, France Compétences). L'Unédic est une entité liée à un gouvernement (ELG) opérant pour le compte de l'Etat français (A+/Stable). » — *02/10/2026*

Source : Unédic ; Moody's ; S&P Global Ratings ; Scope Ratings

Garantie explicite de l'État sur le programme long terme (EMTN) de l'Unédic pour 2026

L'arrêté du 19 février 2026 accorde la garantie de l'État aux émissions obligataires de l'Unédic à hauteur de **10 Md€** pour 2026 :

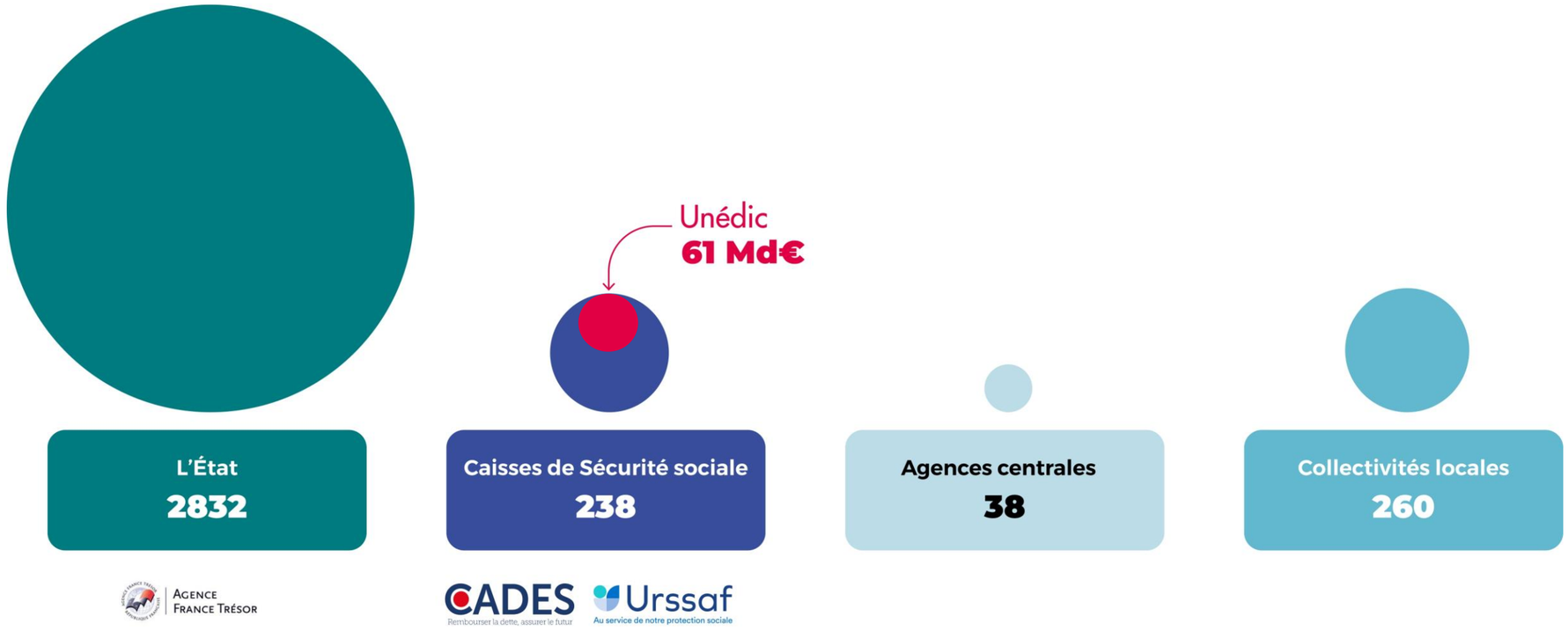
« La garantie autonome à première demande, inconditionnelle et irrévocable de l'Etat est accordée aux obligations qui seront émises en 2026 par l'Unédic conformément aux décisions de son conseil d'administration. La garantie porte sur un encours maximum en principal de dix milliards d'euros auquel s'ajoutent tous intérêts et frais y afférents. »

Une pondération de risque nulle (RWA 0%) sur le programme de l'Unédic garanti par l'État français

Conformément à l'article 114(4) du Règlement européen CRR, les obligations de l'Unédic bénéficiant de la garantie explicite de l'État français bénéficient du même traitement prudentiel que celui applicable à l'État, celles-ci étant considérées comme équivalentes à des émissions souveraines.

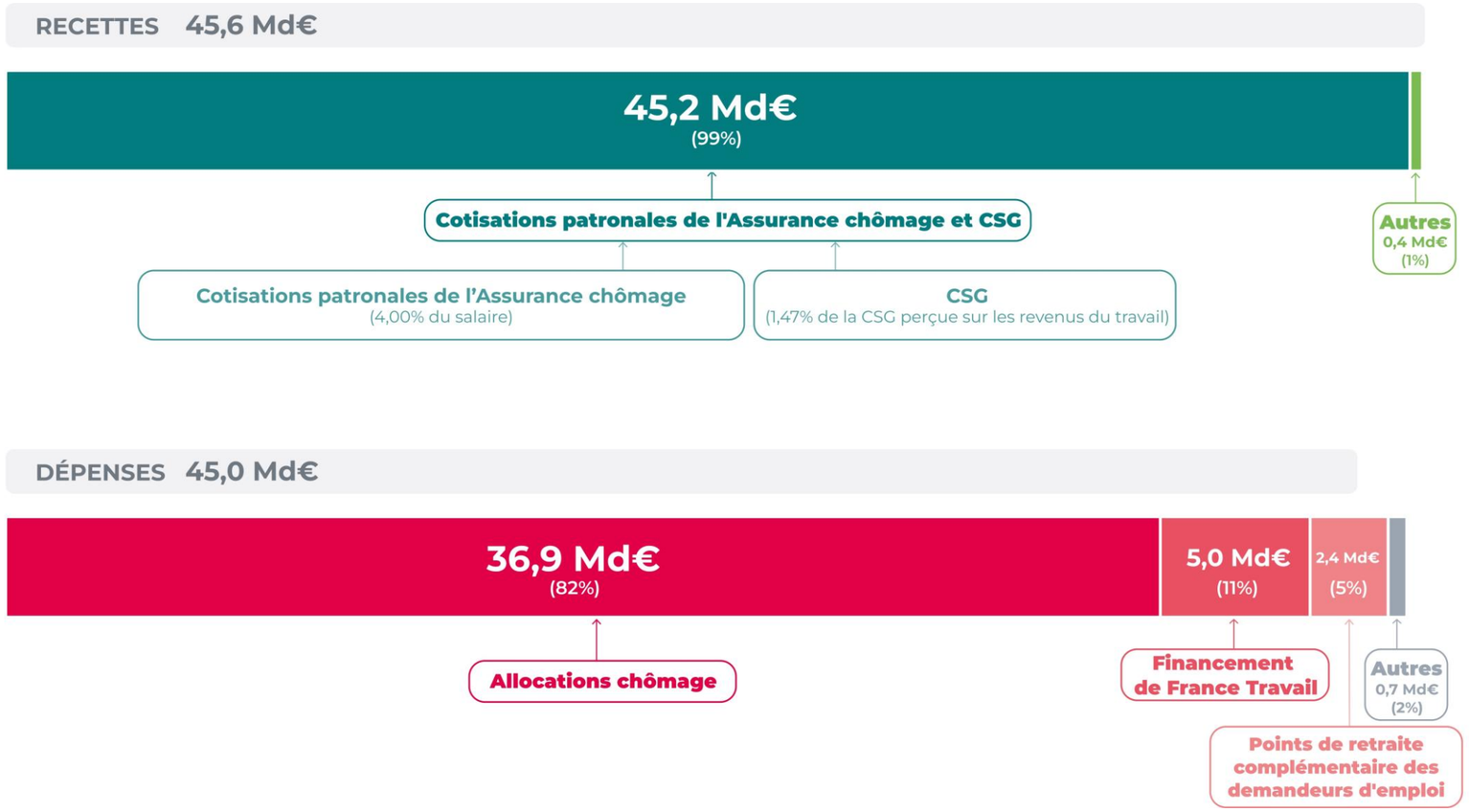
Critères de Maastricht : Consolidation de la dette de l'Unédic avec la dette de la France

Dette nette des administrations publiques par sous-secteur (en Md€)



Sources : Insee - Dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques (T2) (publié le 29 septembre 2026) ; Unédic, au 30 juin 2026

Les comptes de l'Unédic en 2025



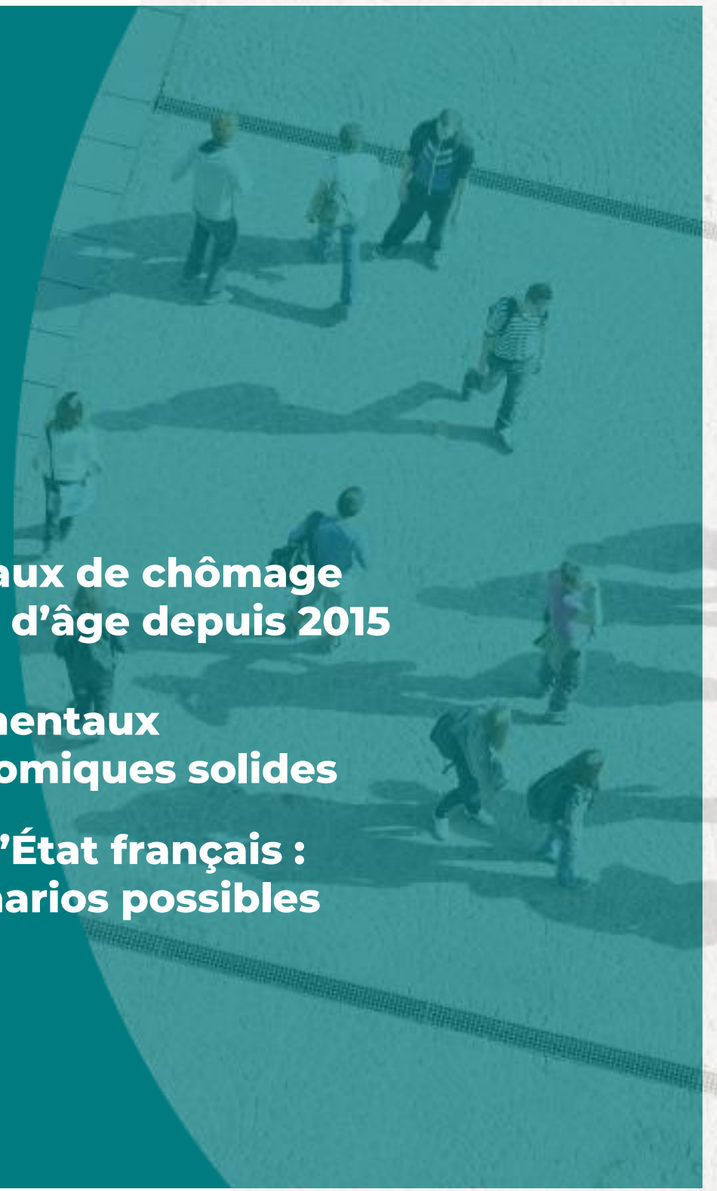
La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a supprimé les cotisations d'Assurance chômage des salariés (2,40 %) à partir de janvier 2019. Pour pallier cette suppression, la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019 a prévu à l'Unédic l'affectation de 1,47 % de la CSG perçue sur les revenus du travail. En 2025, la CSG sur les revenus du travail allouée à l'Unédic s'élève à 18 Md€.

Contribution Sociale Généralisée (CSG) : Il s'agit d'un impôt sur la plupart des revenus, y compris les salaires.

Source : Unédic - Rapport financier 2025 (publié le 3 juillet 2026)

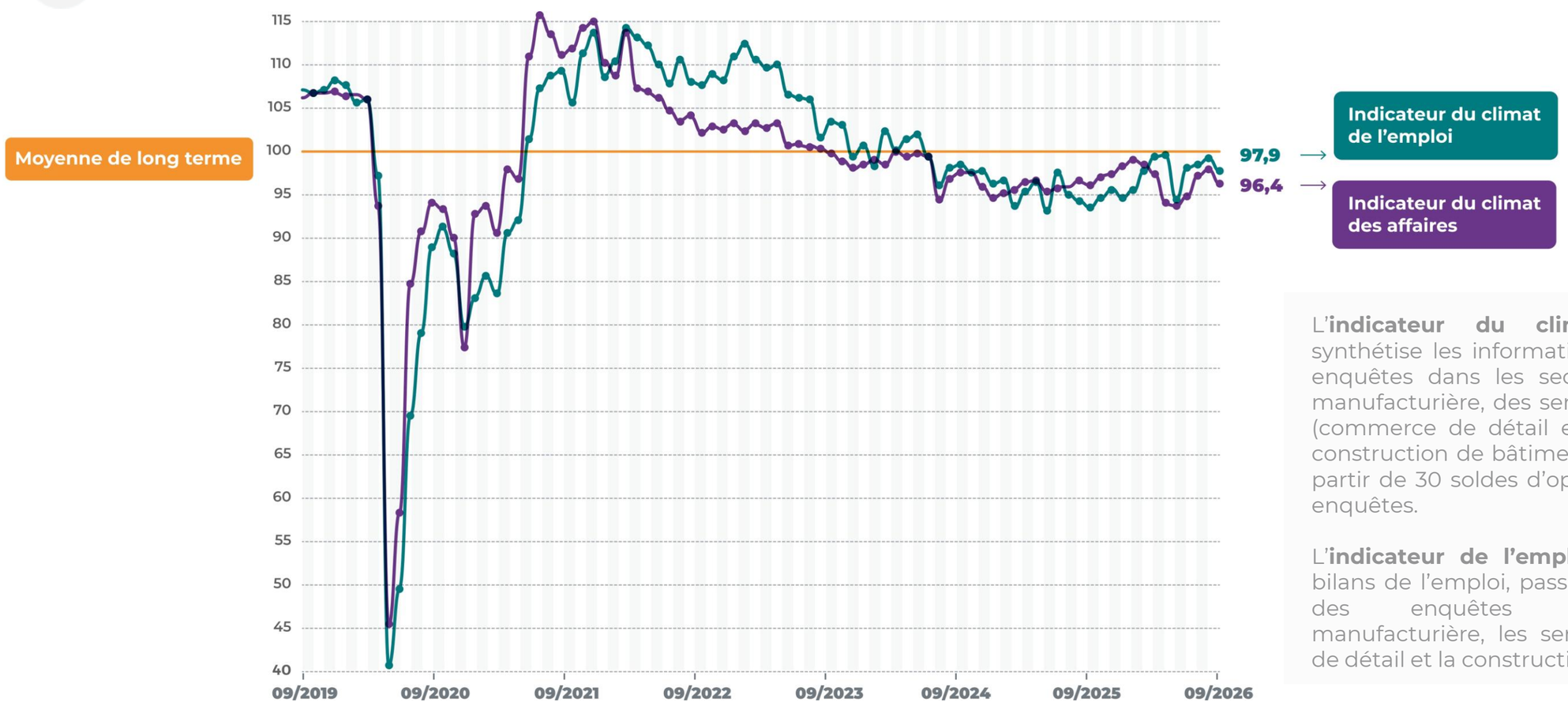
3 Perspectives économiques de la France

- Climat des affaires et de l'emploi
- La croissance de la population active soutenue par les séniors
- Hausse du taux d'emploi par tranche d'âge depuis 2015
- Le taux d'emploi français converge vers la moyenne européenne
- Baisse du taux de chômage par tranche d'âge depuis 2015
- Des fondamentaux macroéconomiques solides
- Budget de l'État français : quatre scénarios possibles



Unédic

Climat des affaires et de l'emploi



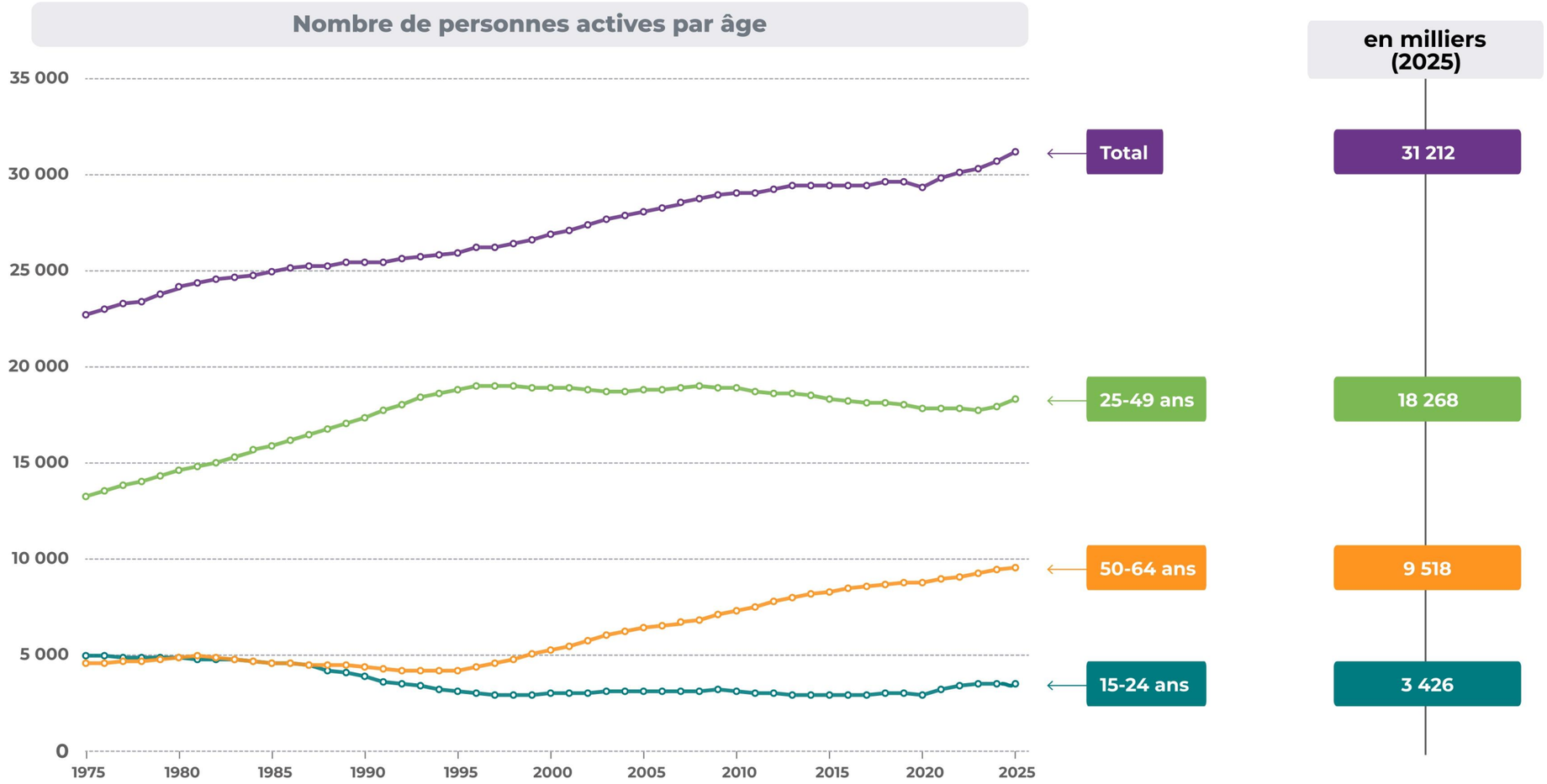
L'**indicateur du climat des affaires** synthétise les informations fournies par les enquêtes dans les secteurs de l'industrie manufacturière, des services, du commerce (commerce de détail et de gros) et de la construction de bâtiments. Il est construit à partir de 30 soldes d'opinions issues de ces enquêtes.

L'**indicateur de l'emploi** est basé sur 10 bilans de l'emploi, passés et attendus, issus des enquêtes dans l'industrie manufacturière, les services, le commerce de détail et la construction de bâtiments.

.

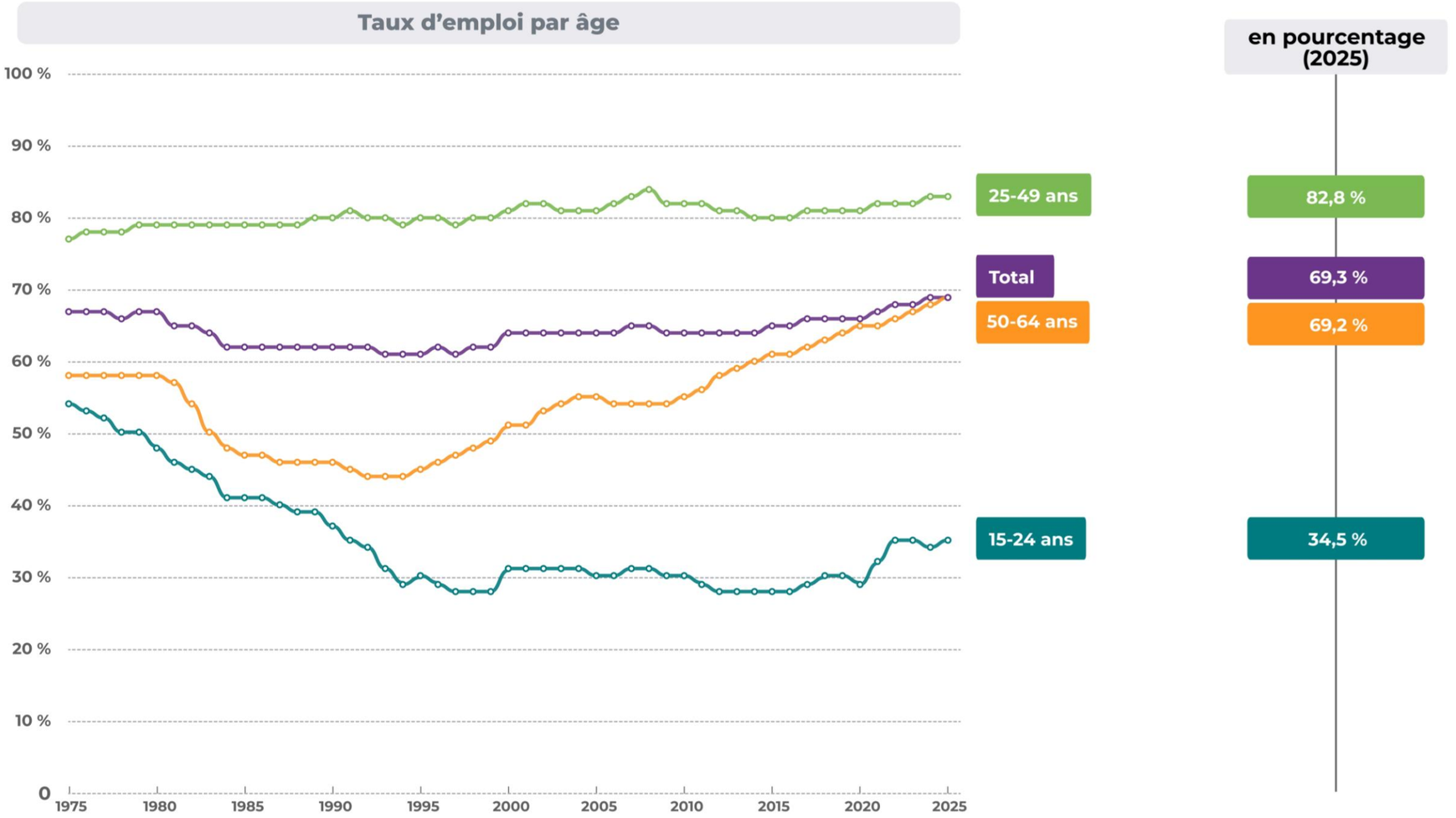
Source : Insee - Indicateurs du climat des affaires – Tous secteurs (publié le 24 septembre 2026)
Insee - Indicateurs du climat de l'emploi – Tous secteurs (publié le 24 septembre 2026)

La croissance de la population active soutenue par les séniors



Source : Insee - Activité selon le sexe et l'âge (publié le 25 mars 2026)

Hausse du taux d'emploi depuis 2015



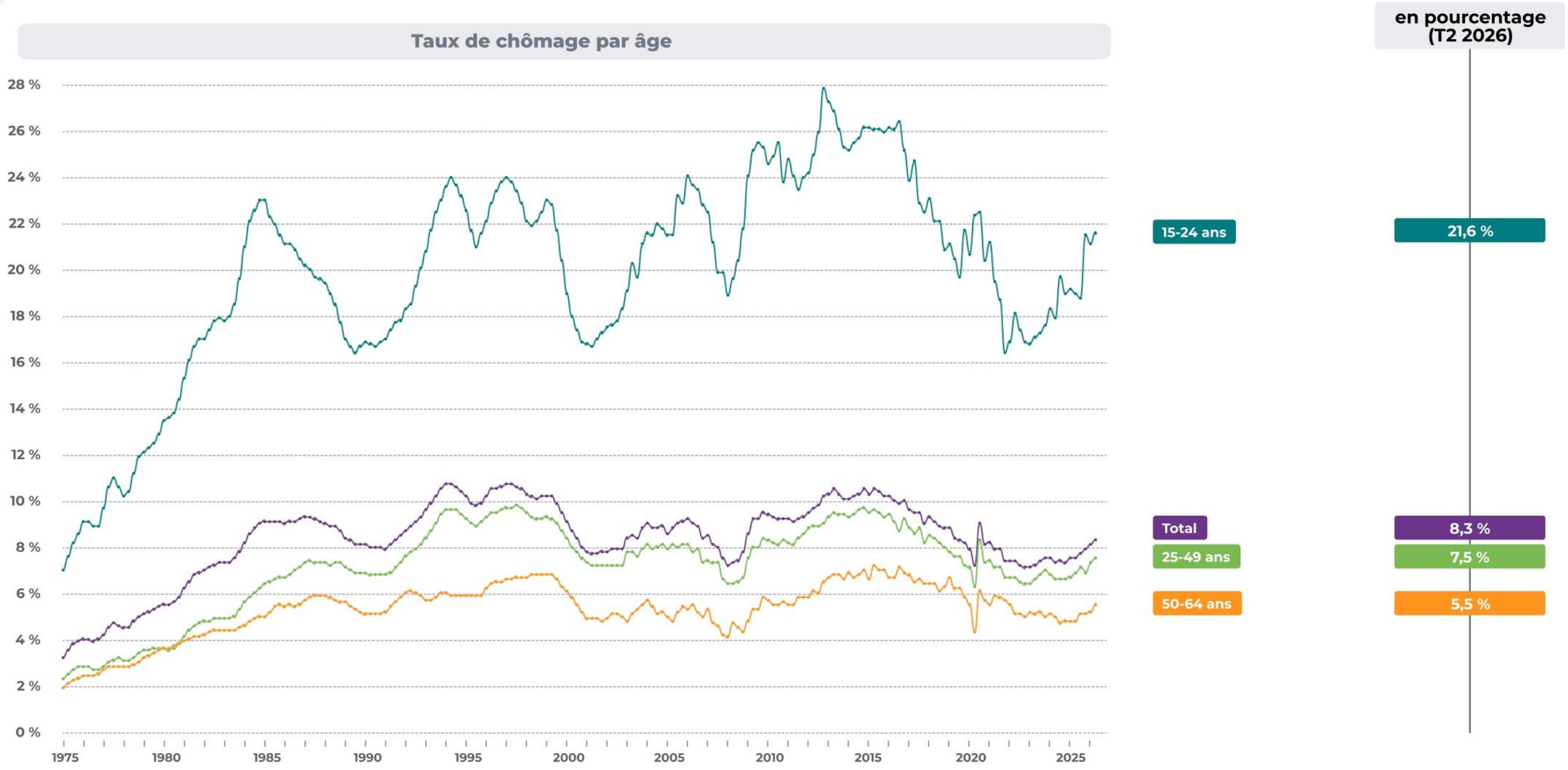
Source : Insee – Taux d'emploi selon l'âge (publié le 25 mars 2026)

Le taux d'emploi français converge vers la moyenne européenne



Source : Eurostat - Emploi et activité, données de 2025

Baisse du taux de chômage par tranche d'âge depuis 2015



Source : Insee - Taux de chômage selon le sexe et l'âge (publié le 7 août 2026)

Des fondamentaux macroéconomiques solides

Malgré le contexte macroéconomique actuel et la hausse des taux d'intérêt à l'échelle mondiale, les fondamentaux économiques de la France demeurent solides.

ATTRACTIVITÉ

1ère

place en Europe pour les investissements étrangers

La France conserve la première place pour la 7ème année consécutive, avec 852 projets recensés en 2025, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Business France, Baromètre EY de l'attractivité, mai 2026

ÉCONOMIE

2ème

économie de la zone euro

Avec un PIB de 2 991 Md€ en 2025, la France dispose d'une économie développée, et constitue la deuxième puissance économique de l'Union Européenne.

Union Européenne, La France dans l'UE, 2026 ; Insee, Les comptes de la Nation en 2025, mai 2026

EXPORTATIONS

1 009 Md€

de biens et services exportés en 2025

L'aéronautique, le luxe, l'énergie, l'agroalimentaire, le tourisme et les services financiers constituent des spécialisations françaises reconnues à l'international.

Insee, Echanges extérieurs de bien et services, mai 2026

ÉPARGNE

1,8x

Patrimoine financier des ménages / dette publique

Le patrimoine financier brut des ménages atteint 6 551 Md€, soit environ 1,8 fois l'encours de la dette publique française.

Banque de France, épargne des ménages, août 2026 ;
INSEE, dette trimestrielle des APU, septembre 2026

Budget de l'État français : quatre scénarios possibles

Calendrier théorique

6 octobre 2026	15 novembre 2026	5 décembre 2026	15 décembre 2026	31 décembre 2026
Dépôt au bureau de l'Assemblée nationale	Fin du délai d'examen à l'Assemblée nationale	Fin du délai d'examen au Sénat	Fin du délai total du Parlement	Promulgation et publication au JORF*

Scénarios possibles

1 – Procédure ordinaire[1]

- Assemblée nationale : décision en 40 jours
- Sénat : décision en 20 jours si l'Assemblée a statué dans les délais
- En cas de désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat : CMP* pour aboutir à un texte commun

EXEMPLE

Loi de finances initiale (LFI) 2022 : adoptée sans 49.3 (décembre 2021)

Loi de finances promulguée

2 – Procédure accidentée[2] *via Art. 49.3*

- Rejet par une chambre ou interruption à l'expiration des délais
- Échec possible de la CMP* puis nouvelle lecture
- Adoption définitive à l'Assemblée nationale via l'article 49.3, sauf si une motion de censure, déposée sous 24 heures, est adoptée

EXEMPLE

LFI 2024 : adoptée par 49.3 (décembre 2023)

Loi de finances adoptée malgré les blocages

3 – Loi spéciale[3] *via Art. 45*

- Autorisation de continuer à percevoir les impôts existants
- Ouverture par décret des crédits correspondant aux « services votés »
- Régime transitoire jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances

EXEMPLE

Projet de loi de finances (PLF) : loi spéciale (décembre 2024), budget voté en février 2025

Continuité assurée sans budget annuel complet

4 – Ordonnance budgétaire[4] *via Art. 47*

- Le Parlement ne s'est pas prononcé 70 jours après le dépôt
- Le Gouvernement peut mettre en vigueur par ordonnance les dispositions du projet
- Voie juridiquement disponible mais politiquement très sensible

EXEMPLE

Jamais utilisée à ce jour ; non utilisée pour les PLF 2025 et 2026

Projet mis en vigueur sans vote final du Parlement

Implications pour le financement de l'Unédic

Si l'adoption de la loi de finances est retardée, l'autorisation de la garantie annuelle de l'État sera elle aussi retardée. Dans l'intervalle, l'Unédic couvrirait ses besoins par des financements de court terme.

** **JORF** : Journal Officiel de la République Française*
** **CMP** : Commission Mixte Paritaire*

Base légale : [1]Art. 45 & 47 ; [2]Art. 45, 47 & 49(3) ; [3]LOLF Art. 45. [4]Art. 47(3)

4 Prévisions financières

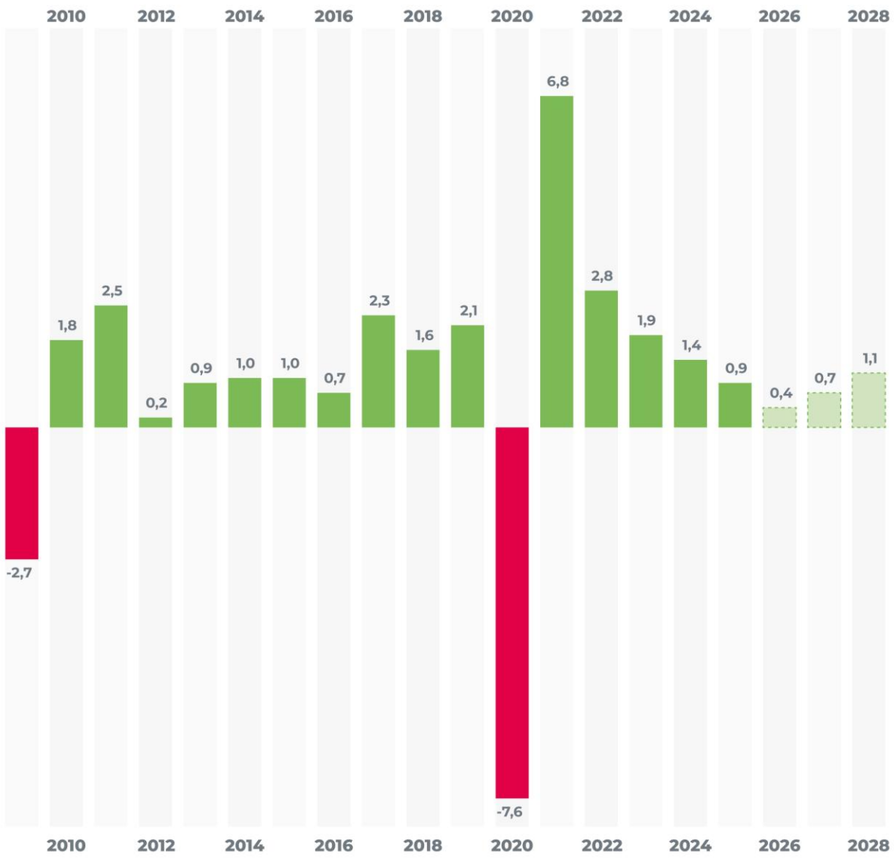
- Hypothèses de croissance du PIB et de masse salariale
- Perspectives financières de l’Unédic
- Recettes et dépenses de l’Unédic
- L’endettement net de l’Unédic



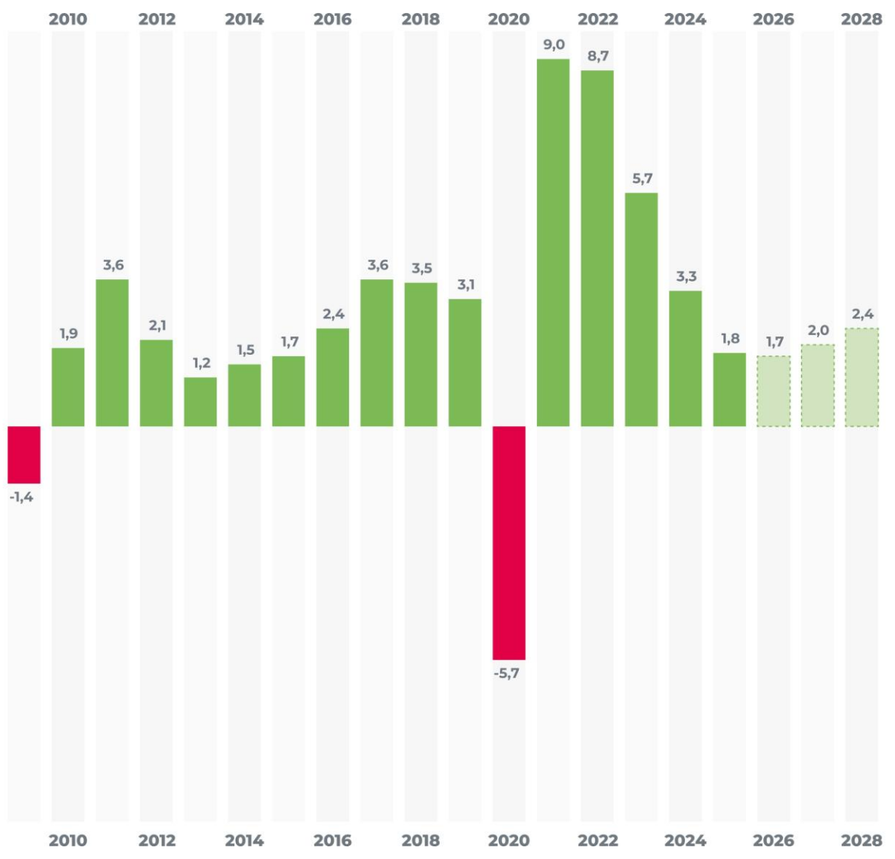
Unédic

Hypothèses de croissance du PIB et de masse salariale

Croissance du PIB (en volume)

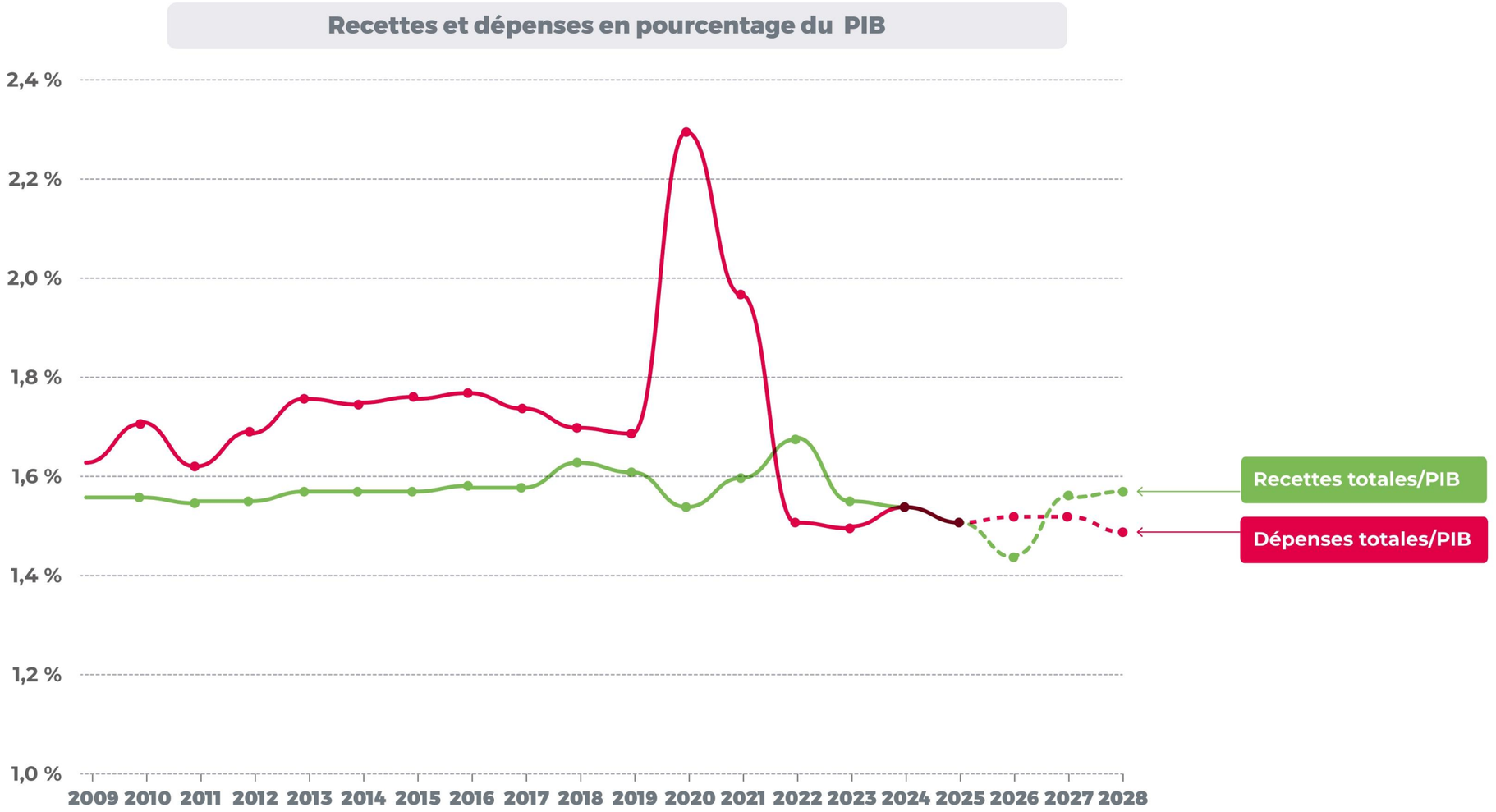


Croissance de la masse salariale



Source : Unédic - Situation financière de l'Assurance chômage à horizon 2028 (publié le 21 octobre 2026)
Note : Les prévisions de l'Unédic reposent sur des hypothèses qui peuvent différer du cadre macro-économique de l'État.

Recettes et dépenses de l’Unédic



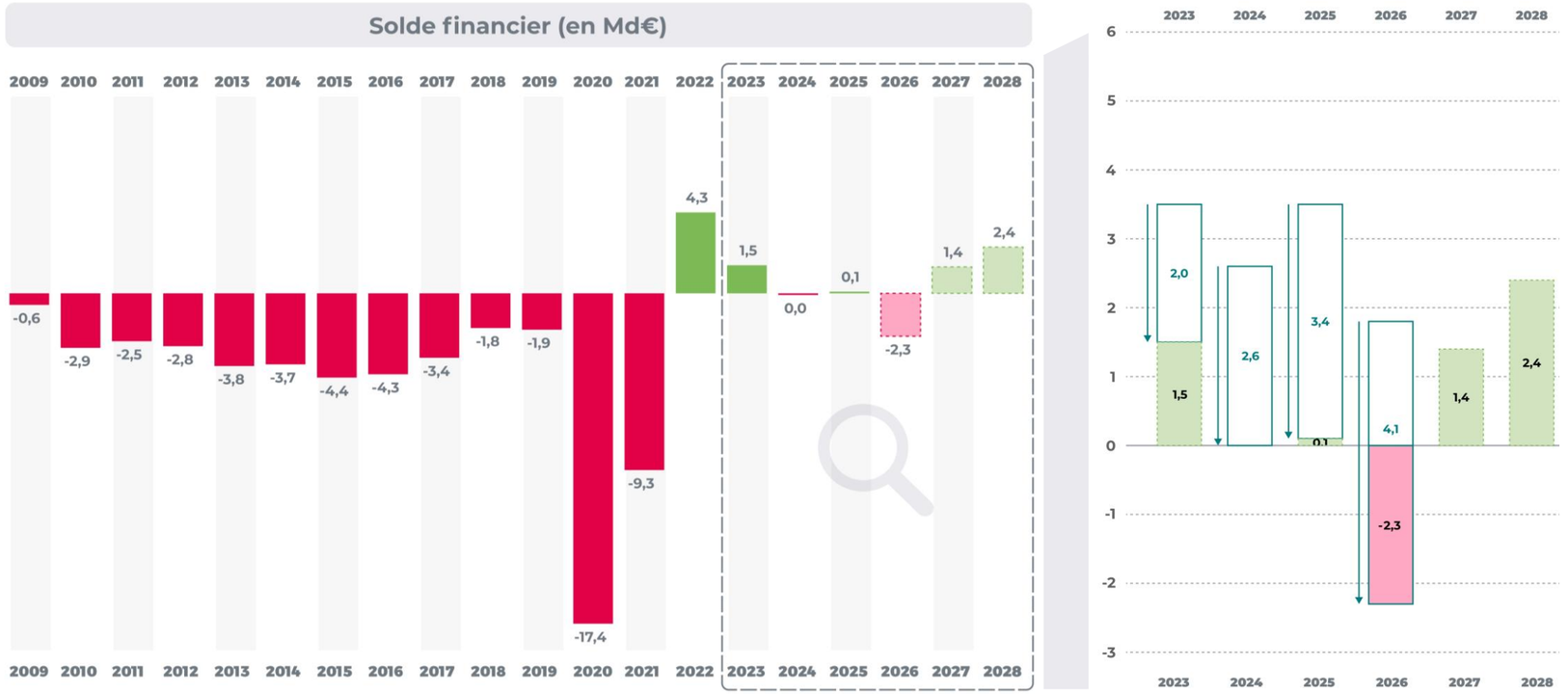
Source : Unédic - Situation financière de l’Assurance chômage à horizon 2028 (publié le 21 octobre 2026)
Note : Les prévisions de l’Unédic reposent sur des hypothèses qui peuvent différer du cadre macro-économique de l’État.

Perspectives financières de l'Unédic

En 2022, la situation financière de l'Unédic était excédentaire pour la première fois depuis 2008 du fait de la fin des mesures d'urgence Covid-19, et de facteurs positifs au niveau conjoncturel et réglementaire.

Entre 2023 et 2026, la tendance positive aurait du se poursuivre mais la réallocation d'une partie des recettes de l'Unédic, pour un montant total de 12,05 Md€ ("prélèvements État" sur le graphique) vers l'apprentissage et la formation professionnelle ampute l'Unédic de ses excédents.

La prévision d'un solde financier positif de +1,4 Md€ en 2027 et de +2,4 Md€ en 2028 repose sur l'hypothèse d'une absence d'intervention de l'État à partir de 2027 ainsi que d'une reprise sur le marché de l'emploi.



Source : Unédic - Situation financière de l'Assurance chômage à horizon 2028 (publié le 21 octobre 2026)
Note : Les prévisions de l'Unédic reposent sur des hypothèses qui peuvent différer du cadre macro-économique de l'État.

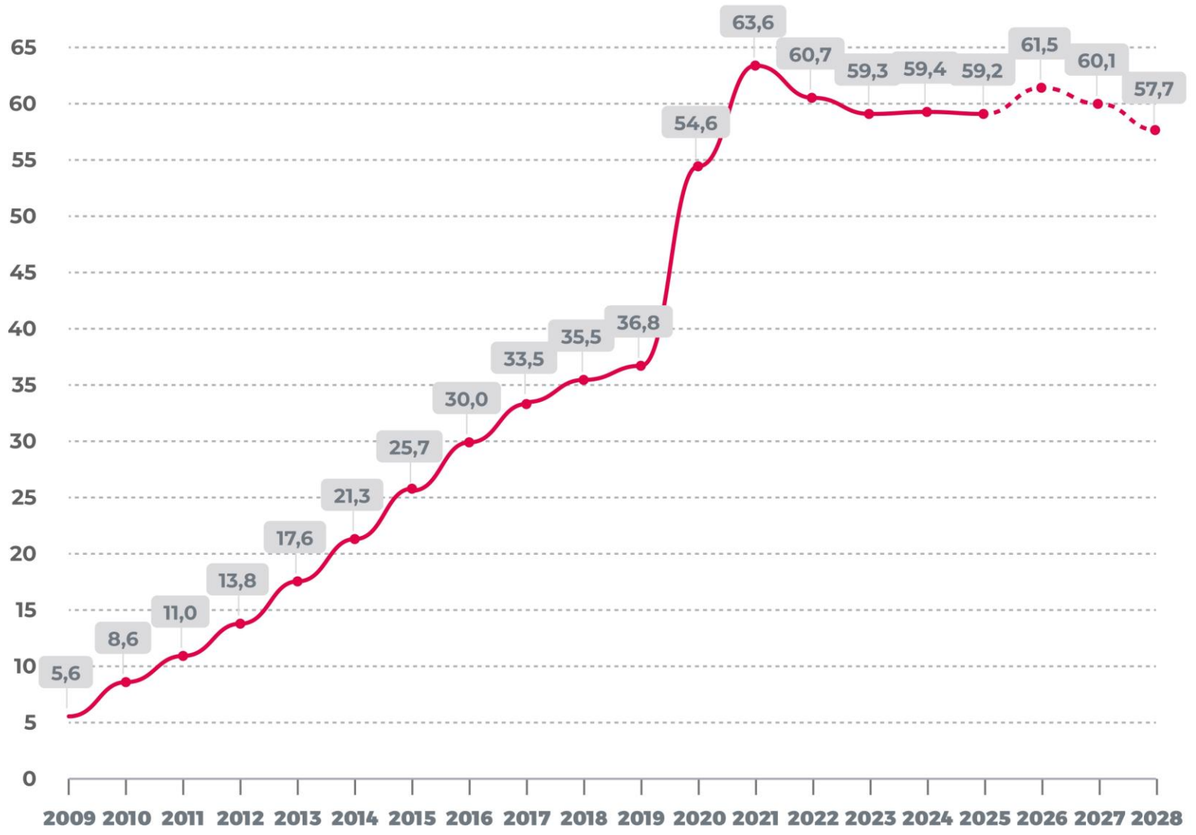
Endettement net de l’Unédic

À la suite à la crise COVID-19 en 2020-2021 et au financement de mesures d'urgence engendrant une forte hausse de l'endettement de l'Unédic, la reprise économique a permis au régime de dégager des excédents et d'enclencher un cycle de réduction de sa dette en 2022.

Depuis fin 2022, la dette se stabilise autour de 59 Md€ en raison de la réallocation d'une partie des recettes de l'Unédic vers l'apprentissage et la formation professionnelle (12,05 Md€ au total entre 2023 et 2026).

Après trois années de stabilité, l’endettement du régime devrait se creuser en 2026 à 61,5 Md€, avant de se résorber à nouveau en 2027 (60,1 Md€) et 2028 (57,7 Md€).

Prévision de l’endettement net (en Md€)



Source : Unédic - Situation financière de l’Assurance chômage à horizon 2028 (publié le 21 octobre 2026)
Note : Les prévisions de l’Unédic reposent sur des hypothèses qui peuvent différer du cadre macro-économique de l’État.

5 Stratégie de financement

- Programmes de financement de l'Unédic
- Plans annuels de financement de l'Unédic
- Echéancier de la dette de l'Unédic
- Une courbe de taux bénéficiant de la garantie de l'État français
- Base investisseurs de l'Unédic : Programmes EMTN & NEU MTN
- Focus sur le programme NEU CP



Programmes de financement de l'Unédic

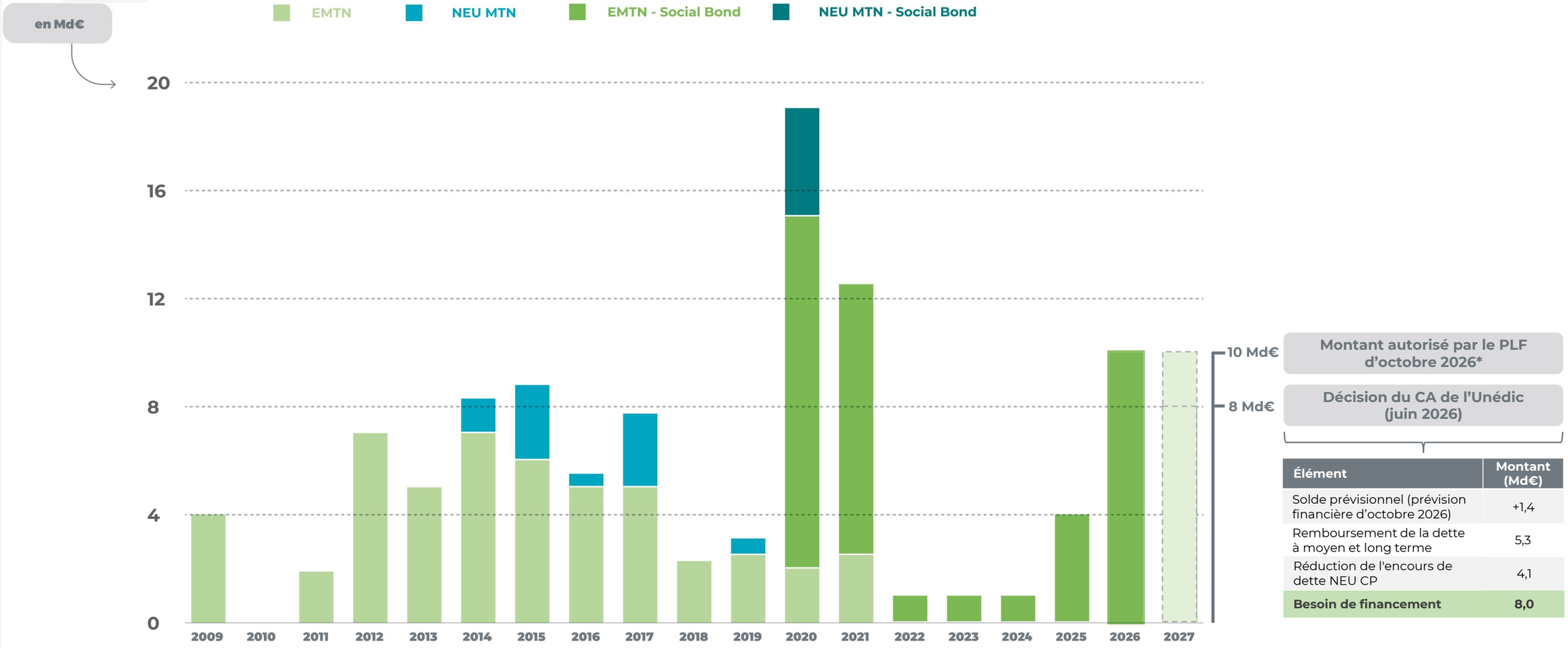
	NEU CP (Ex Billets de Trésorerie)	NEU MTN (Ex BMTN)	EMTN
Plafond du programme	18 Md€	10 Md€	60 Md€
Encours actuel	5,7 Md€	4,0 Md€	55,7 Md€
Maturité moyenne	3 mois et 8 jours	2 mois	6 ans
Maturité à l'émission	**Jusqu'à 1 an**	**Jusqu'à 5 ans**	**Jusqu'à 15 ans**
Nature de la garantie	← Pas de garantie explicite →		**Garantie explicite***
Notation (Moody's/S&P/Scope)	P-1 / A-1 / S-1+	←	Aa3 / A+ / A+ →
Cotation	Non applicable	← Euronext Paris →	
Taux	← **Fixe** →		
Devise	← **EUR** →		

Titres de dette de l'Unédic
Éligible aux opérations de la BCE Oui
Traitement LCR Niveau 1 HQLA
Pondération en risque (RWA) 0%

*Garantie inconditionnelle et irrévocable de l'État français, portant sur 10 Md€ d'émissions en 2026.
Toutes les émissions de l'Unédic sont effectuées selon le droit français.

Source : Unédic, au 30 septembre 2026

Plans annuels de financement de l'Unédic



Élément	Montant (Md€)
Solde prévisionnel (prévision financière d'octobre 2026)	+1,4
Remboursement de la dette à moyen et long terme	5,3
Réduction de l'encours de dette NEU CP	4,1
Besoin de financement	**8,0**

Source : Unédic, au 30 septembre 2026
Note : En juin 2026, le Conseil d'Administration de l'Unédic a décidé d'établir le programme de financement 2027 pour un montant de 8 Md€.
*PLF : projet de loi de finances, Art. 68 du PLF 2027 : garantie de l'État aux émissions obligataires de l'Unédic, dans la limite de 10 Md€.

Programme de financement 2026 : Caractéristiques des émissions

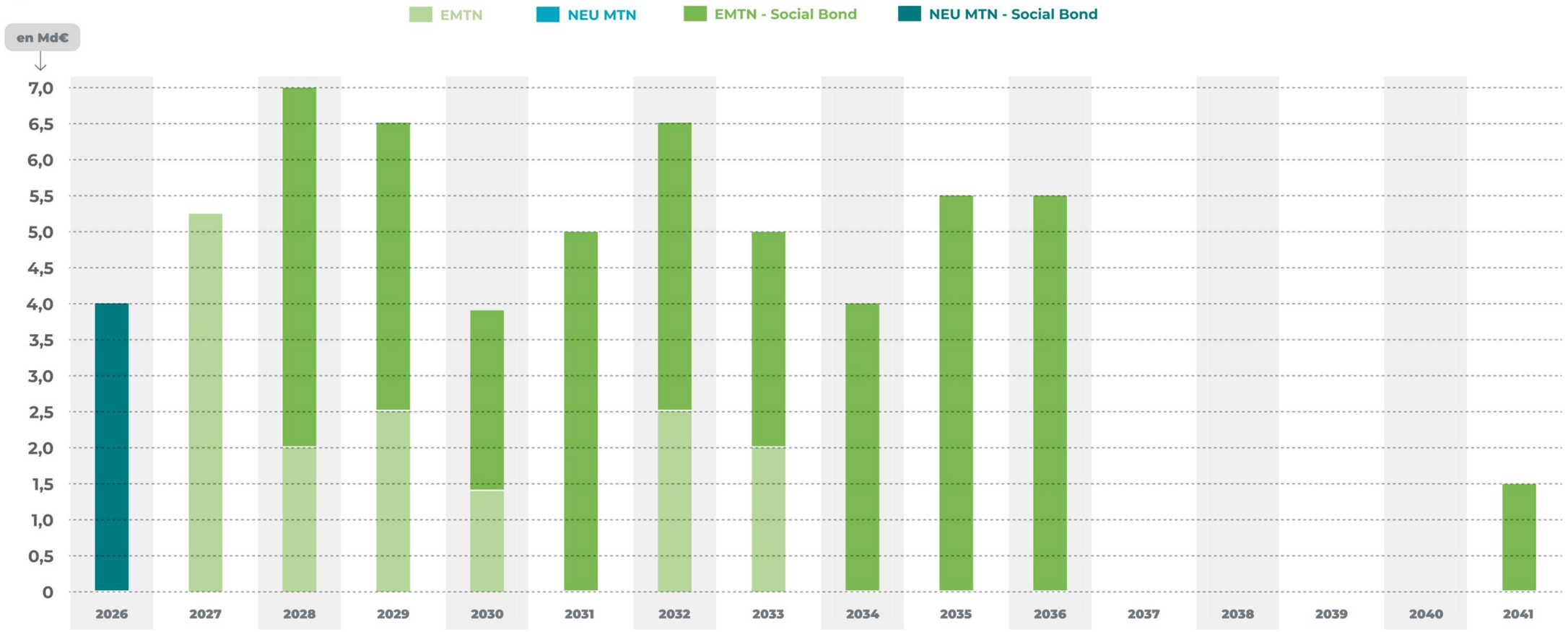
L'Unédic a réalisé 4 émissions sociales en 2026.

ÉMISSION	CODE ISIN	DATE D'EXÉCUTION	TENOR	MONTANT NOMINAL	SPREAD CONTRE OAT	SPREAD CONTRE MS EUR	TAUX À L'ÉMISSION	SURSOUSCRIPTION
Unédic Social 3,750% 11/2036	FR00140173A6	11/03/2026	10 ans	3 500 000 000 €	+9bp	+80bp	3,768 %	x2
Unédic Social 3,250% 05/2032	FR0014017VS6	09/04/2026	6 ans	3 000 000 000 €	+9bp	+43bp	3,306 %	x2
Unédic Social 4,000% 06/2041	FR0014018VT2	27/05/2026	15 ans	1 500 000 000 €	+9bp	+94bp	4,115 %	x2
Unédic Social 3,000% 09/2028	FR001401AOR2	26/08/2026	2 ans	2 000 000 000 €	+10bp	+6bp	3,076 %	x4

Source : Unédic - Carnets d'ordres d'émissions primaires
Note : la sursouscription correspond au ratio entre la taille finale du livre d'orders et le montant de l'émission.

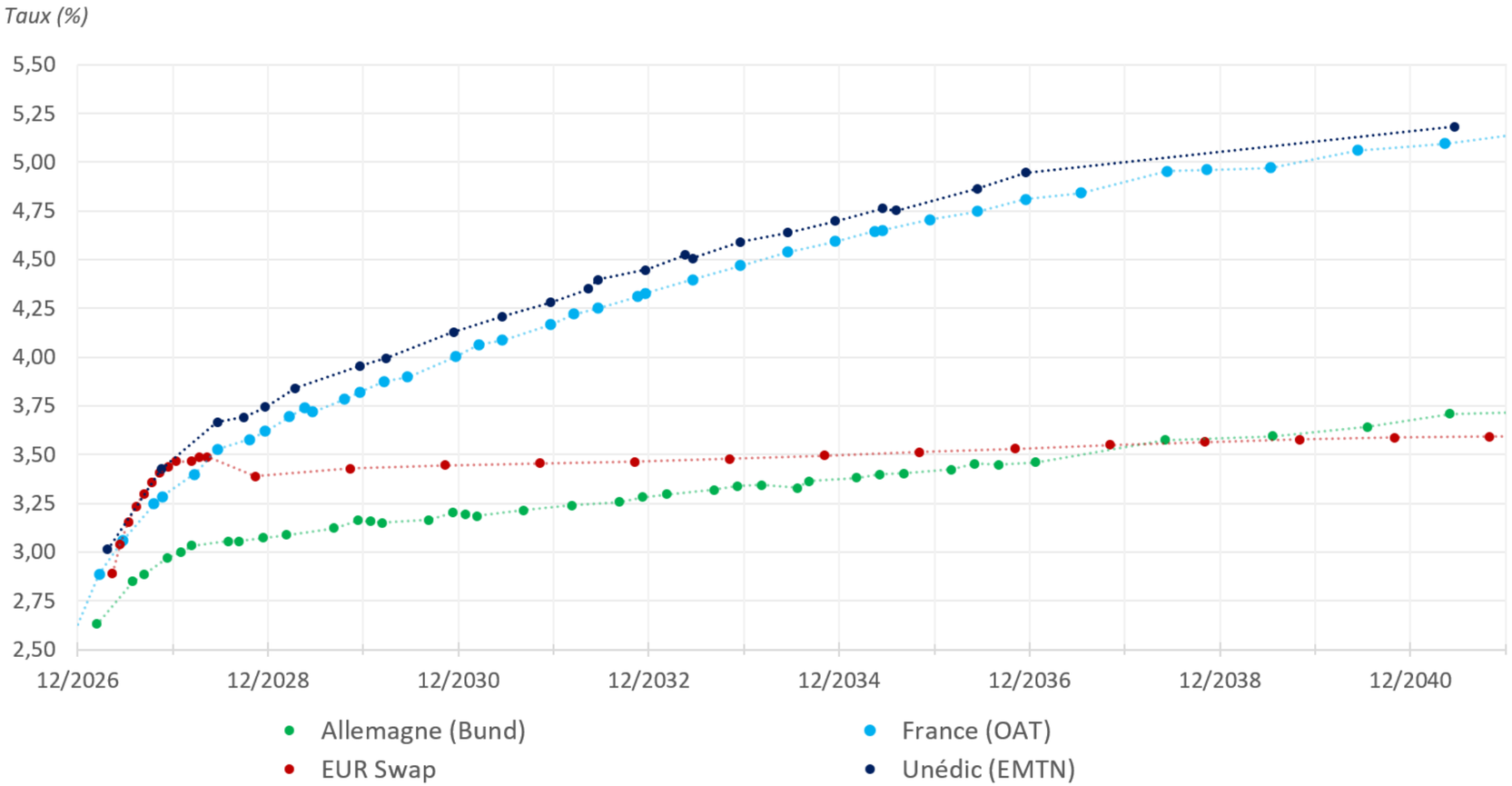
Echéancier de la dette de l'Unédic

L'objectif de l'Unédic est d'adapter son profil d'endettement au cycle économique et d'allonger la maturité moyenne.



Source : Unédic, au 30 septembre 2026

Une courbe de taux bénéficiant de la garantie de l'État français

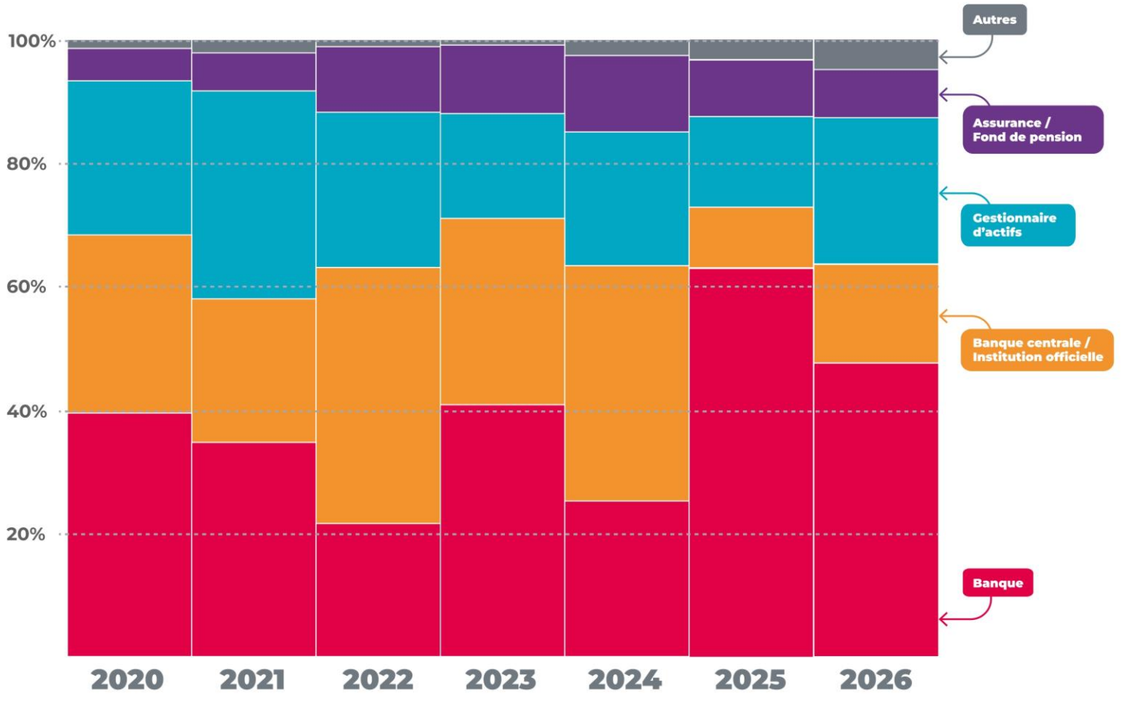


Source : Unédic, au 14 octobre 2026

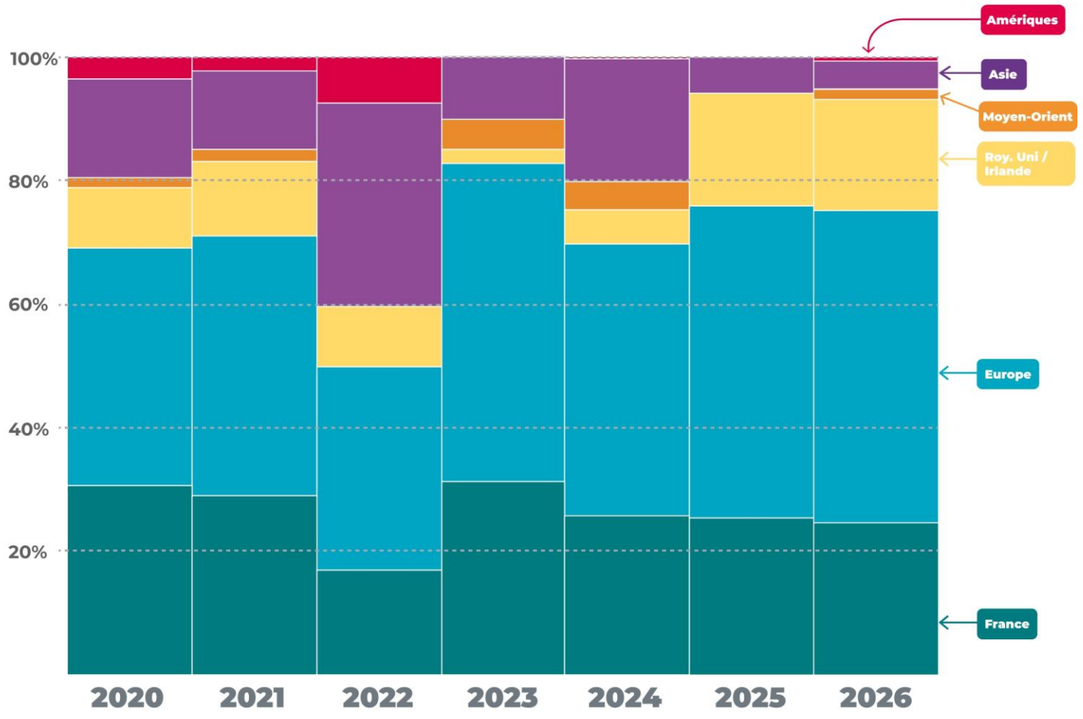
Base investisseurs de l'Unédic : Programmes EMTN & NEU MTN

La présence régulière de l'Unédic sur les marchés obligataires depuis plus de 10 ans a conduit à un fort développement et diversification de sa base d'investisseurs internationaux.

Répartition par type d'investisseur

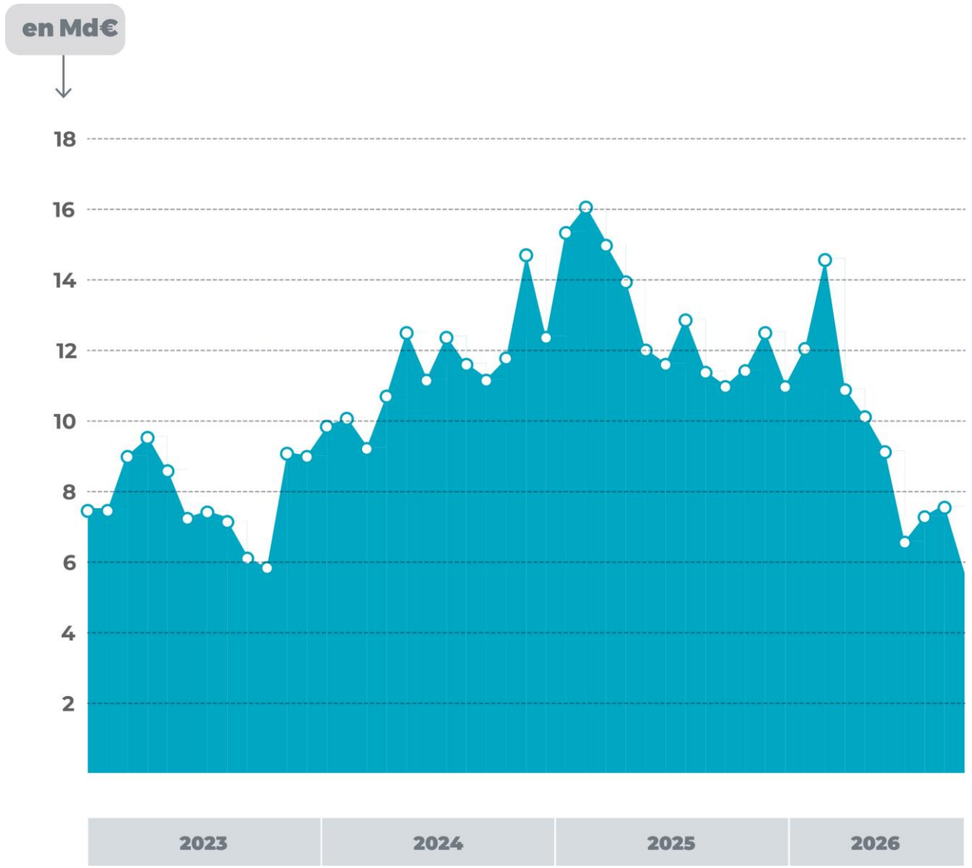


Répartition par zone géographique d'investisseur



Source : Unédic - Carnets d'ordres d'émissions primaires

Programme NEU CP : Couverture des besoins à court terme



Source : Unédic, au 30 septembre 2026

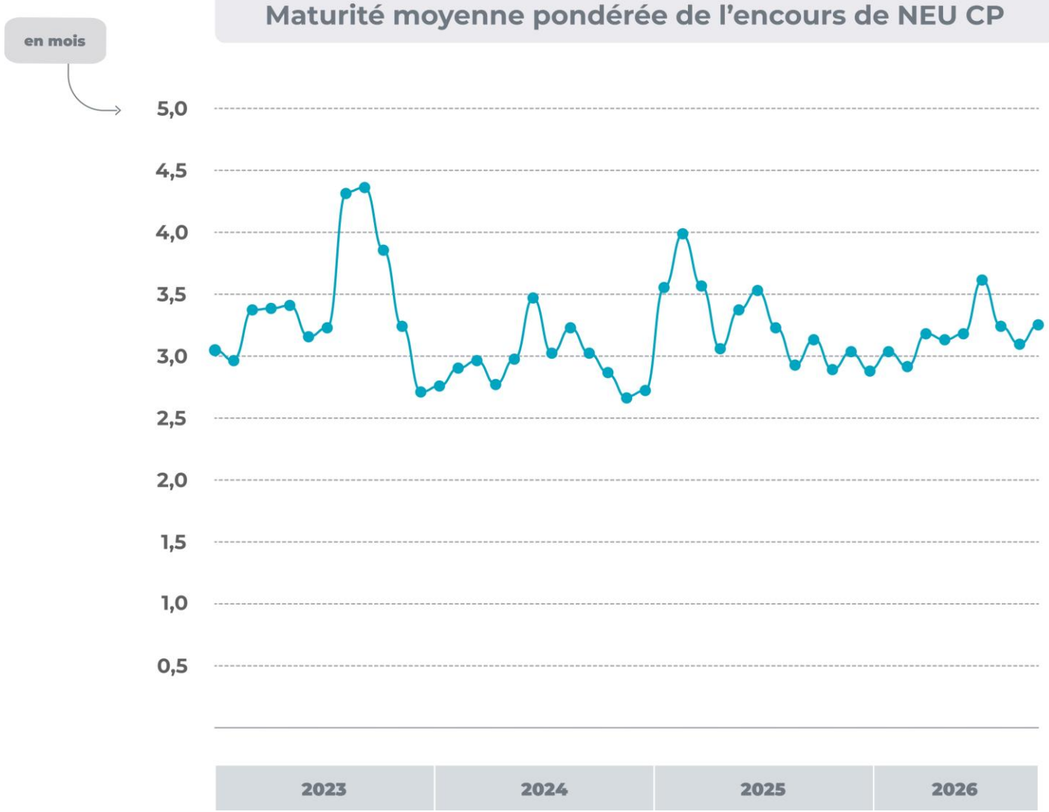
Avec un encours de 11 Md€ à fin décembre 2025, le programme de dette à court terme (NEU CP) de l'Unédic continue d'être fortement sollicité afin de financer le cycle de trésorerie et de couvrir les besoins à court terme.

En 2026, l'encours du programme NEU CP a diminué progressivement au gré de la réalisation des émissions obligataires. Le programme demeure cependant au cœur de la stratégie de financement de l'Unédic, notamment en fin d'année, avec le remboursement de 4 Md€ d'obligations sociales en novembre.

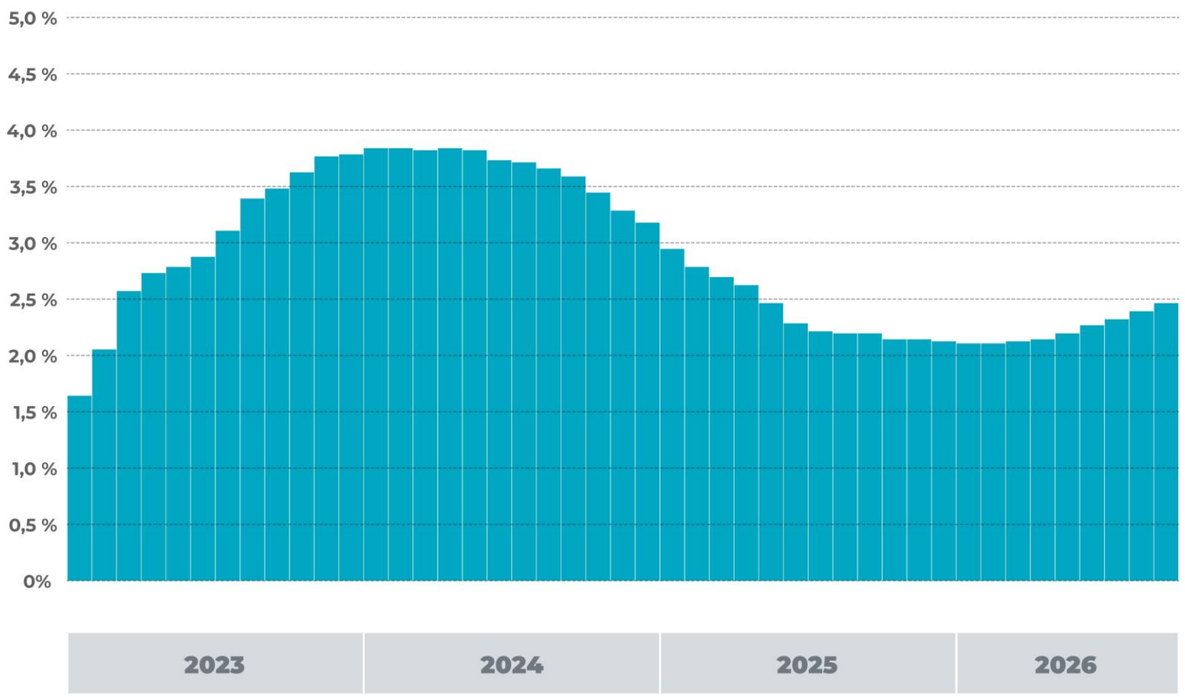
Programme NEU CP : Gestion de la maturité et des taux

La maturité des NEU CP est gérée en fonction des prévisions de trésorerie et des besoins des investisseurs, tandis que les rendements sont corrélés aux taux directeurs.

Maturité moyenne pondérée de l'encours de NEU CP



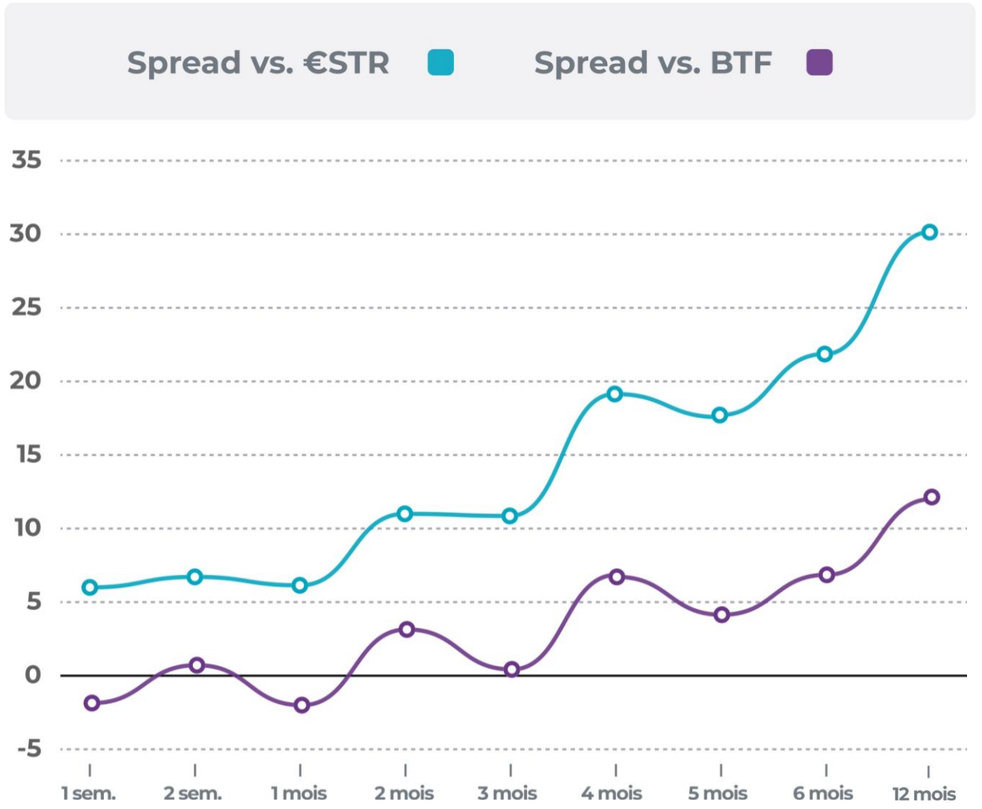
Taux de rendement moyen pondéré de l'encours de NEU CP



Source : Unédic, au 30 septembre 2026

Programme NEU CP : Valeur relative aux références

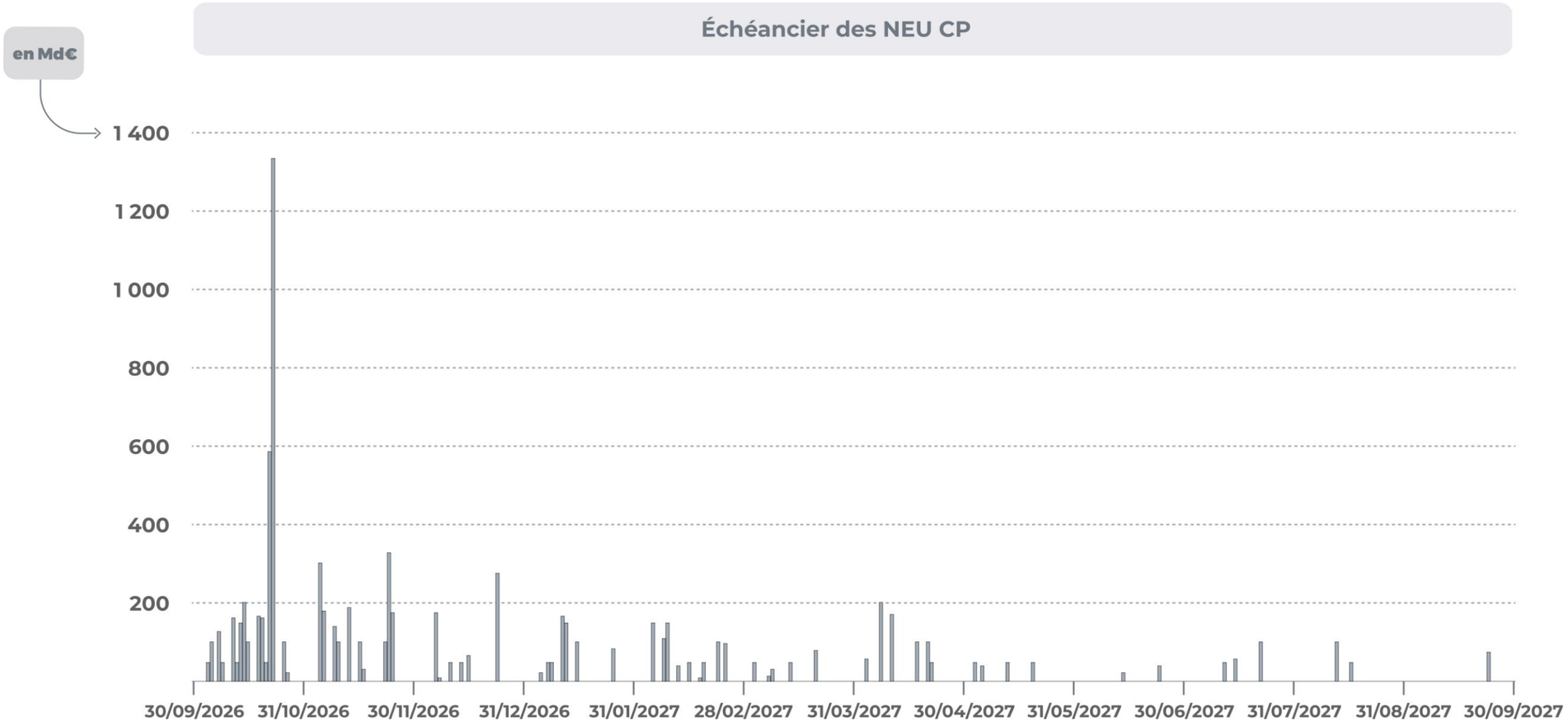
Les rendements à l'émission sont corrélés aux indices de référence du marché monétaire, tels que l'anticipation du marché sur le taux d'intérêt de la facilité de dépôt de la BCE (swap €STR) mais aussi les Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté français (BTF).



Source : Unédic, au 30 septembre 2026
Note : Calculs basés sur la moyenne pondérée des marges à l'émission au cours du dernier mois.

Programme NEU CP : Gestion de la liquidité

L'Unédic maîtrise le risque de liquidité en étalant les maturités et en lissant les remboursements sur l'horizon d'émission.



Source : Unédic, au 30 septembre 2026

6 Obligations Sociales

- Alignement sur les Objectifs de Développement Durable (ODD)
- Vérifications externes
- Rapport d'allocation et d'impact 2024
- Dépenses éligibles aux Obligations Sociales de l'Unédic
- Contribution du régime d'Assurance chômage aux Objectifs de Développement Durable (ODD)



Alignement sur les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Deux missions sociales :

Contribution à l'Agenda 2030 des Nations Unies

PROTÉGER
les travailleurs dans l'emploi durable

SOUTENIR
les travailleurs dans l'emploi durable



Objectif 1.3 :
Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient



Objectif 10.1:
D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable



Objectif 4.4:
D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat



Objectif 8.5:
D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Source : Nations Unies - Objectifs de Développement Durable (adoptés le 25 septembre 2015)

Vérifications externes

SECONDE OPINION

- Une **seconde opinion a été fournie par ISS ESG** pour évaluer la transparence, la gouvernance et la conformité aux **Principes applicables aux Obligations Sociales (SBP)** de l'ICMA.
- **ISS ESG** a publié sa seconde opinion le 30 juin 2020 qui est disponible sur le site Unédic : SPO

ISS ESG

Contribution to the UN Sustainable development Goals

Obstruction importante	Obstruction limitée	Pas d'impact net	Contribution limitée	Contribution importante



REVUE EXTERNE

- **ISS ESG a également été mandaté pour évaluer la transparence, la gouvernance et l'alignement des Rapports d'allocation et d'impact** avec le Document cadre d'émissions sociales de l'Unédic et les SBP de l'ICMA
- **ISS ESG** a publié des revues externes des rapports sur les émissions sociales de l'Unédic :
 1. Revue externe du rapport sur les émissions sociales de 2020 (mars 2022)
 2. Revue externe du rapport sur les émissions sociales de 2021 (février 2023)
 3. Revue externe du rapport sur les émissions sociales de 2022 (avril 2024)
 4. Revue externe du rapport sur les émissions sociales de 2023 (février 2025)
 5. Revue externe du rapport sur les émissions sociales de 2024 (janvier 2026)

EXAMEN INDEPENDANT

Audit annuel jusqu'à l'affectation complète du produit de l'émission :

- Affectation du produit de l'émission aux dépenses éligibles
- Conformité des dépenses financées par le produit de l'émission avec les critères d'éligibilité

SECTION D'EXAMEN	2020	2021	2022	2023	2024
Alignement avec les engagements de l'Émetteur énoncés dans le Cadre	✓ Aligné		○ Non Aligné	✓ Aligné	
Alignement avec le Cadre Harmonisé pour les évaluations d'impact des obligations sociales	✓ Aligné		○ Non Aligné	✓ Aligné	
La publication de l'allocation des produits et la solidité des indicateurs du rapport	+ Positive				

Rapport d'allocation et d'impact 2024

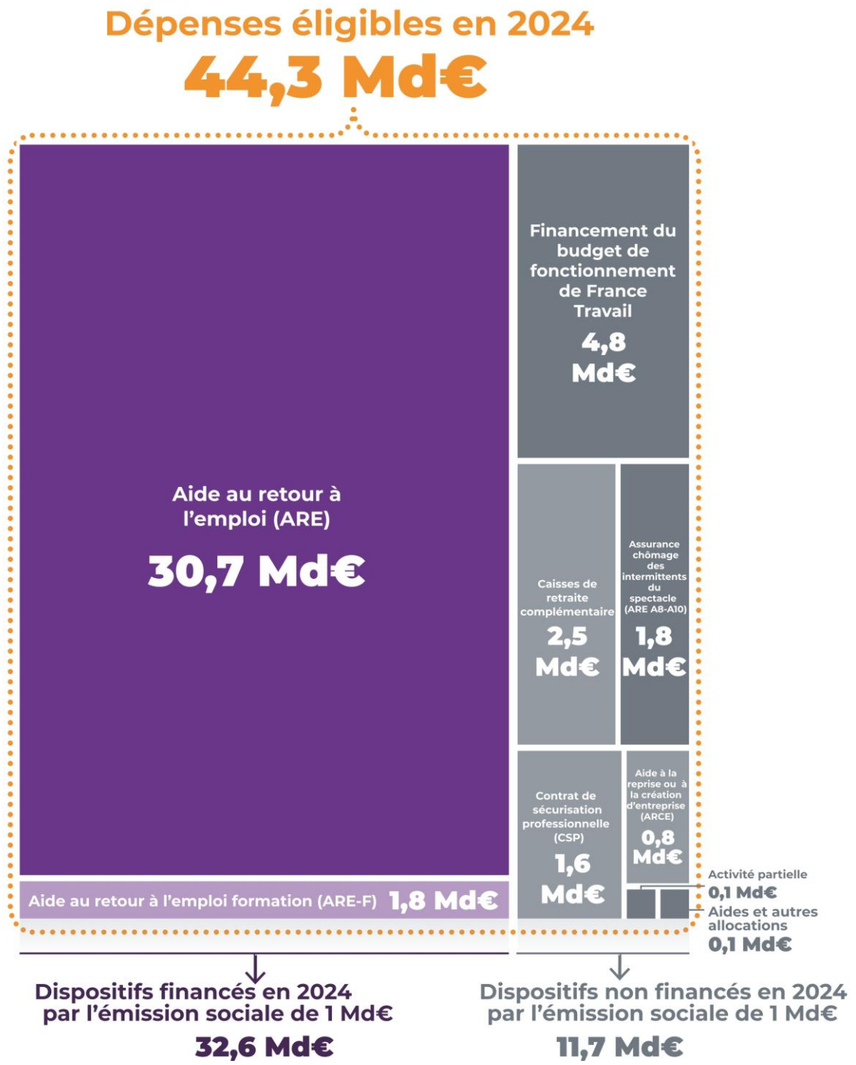
Choix et méthode d'allocation :

- **100 % des fonds levés par l'émission sociale en 2024 ont été dépensés la même année** (fonds non-alloués au 31 décembre 2024 = 0 %), soit 1 Md€.
- **100 % des fonds levés en 2024 ont été destinés à du financement** (soit 0 % de refinancement).
- **0 % des fonds levés par l'émission sociale en 2024 ont été allouées issue de dispositifs cofinancés.**
- **1 Md€ d'émission sociale en 2024 destinée au financement de deux dispositifs de l'Assurance chômage :**
 - Totalité des dépenses d'allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) pour motif de démission-reconversion, soit 539 M€ ;
 - Montant résiduel alloué aux dépenses d'allocations d'aide au retour à l'emploi formation (ARE-F), soit 461 M€.

Objectif de l'allocation

Les mutations à l'œuvre en 2024, sous l'effet conjugué de l'évolution démographique, de la révolution numérique – portée par l'intelligence artificielle – et de la crise climatique, ont amené l'Assurance chômage à jouer un rôle important de levier de transition professionnelle, permettant aux salariés de se former ou de repenser leur parcours, tout en prenant en compte les besoins des employeurs en matière de compétences.

L'objectif de cette allocation est donc d'analyser l'impact des dépenses réalisées en 2024 sur les dispositifs d'ARE pour motif de démission-reconversion et d'ARE-F.



Source : Unédic - Rapport d'allocation et d'impact 2024 (publié le 24 décembre 2025)

Dépenses éligibles aux Obligations Sociales de l'Unédic

MONTANT

	2020			2021			2022			2023			2024			TOTAL
	ÉLIGIBLE	ALLOCATION	FINANCEMENT ÉMISSIONS SOCIALES	ÉLIGIBLE	ALLOCATION	FINANCEMENT ÉMISSIONS SOCIALES	ÉLIGIBLE	ALLOCATION	FINANCEMENT ÉMISSIONS SOCIALES	ÉLIGIBLE	ALLOCATION	FINANCEMENT ÉMISSIONS SOCIALES	ÉLIGIBLE	ALLOCATION	FINANCEMENT ÉMISSIONS SOCIALES	FINANCEMENT ÉMISSIONS SOCIALES
Mission Protéger	47 232 392 961 €		15 912 150 422 €	38 576 397 727 €		8 829 791 339 €	31 965 325 040 €		404 111 953 €	33 639 932 150 €		—	35 206 565 212 €		538 525 731 €	25 684 579 445 €
Activité partielle	8 938 017 150 €	100 %	8 938 017 150 €	2 469 603 646 €	100 %	2 469 603 646 €	180 730 833 €	0 %	—	94 519 539 €	0 %	—	82 439 221 €	0 %	—	11 407 620 796 €
Aide au retour à l'emploi (ARE)	33 694 945 665 €	19,2 %	6 460 004 044 €	31 811 608 306 €	18,6 %	5 904 836 464 €	27 959 985 585 €	1,4 %	404 111 953 €	29 392 231 500 €	0 %	—	30 745 735 786 €	1,8 %	538 525 731 €	13 307 478 192 €
Versement aux caisses de retraite complémentaire	2 679 821 671 €	19,2 %	514 129 229 €	2 448 698 948 €	18,6 %	455 351 229 €	2 228 692 879 €	0 %	—	2 397 547 004 €	0 %	—	2 488 370 229 €	0 %	—	969 480 458 €
Assurance chômage des intermittents du spectacle (ARE A8-A10)	1 880 859 737 €	0 %	—	1 812 375 967 €	0 %	—	1 554 298 127 €	0 %	—	1 704 078 609 €	0 %	—	1 828 594 204 €	0 %	—	—
Aides et autres allocations*	38 748 738 €	0 %	—	34 110 860 €	0 %	—	41 617 616 €	0 %	—	51 555 497 €	0 %	—	61 425 772 €	0 %	—	—
Mission Accompagner	4 075 466 400 €		781 886 503 €	4 254 908 253 €		791 227 401 €	3 924 126 301 €		—	4 333 751 755 €		—	4 820 106 675 €		—	1 573 113 904 €
Financement du budget de fonctionnement France Travail	4 075 466 400 €	19,2 %	781 886 503 €	4 254 908 253 €	18,6 %	791 227 401 €	3 924 126 301 €	0 %	—	4 333 751 755 €	0 %	—	4 820 106 675 €	0 %	—	1 573 113 904 €
Mission Protéger & Accompagner	3 338 962 654 €		305 963 075 €	3 913 501 856 €		378 981 260 €	3 435 653 627 €		595 888 047 €	3 740 302 375 €		1 000 000 000 €	4 251 592 158 €		461 474 269 €	2 742 306 651 €
Aide au retour à l'emploi formation (ARE-F)	1 594 786 744 €	19,2 %	305 963 075 €	2 038 011 435 €	18,6 %	378 981 260 €	1 929 437 726 €	0 %	—	1 886 168 461 €	0 %	—	1 795 142 320 €	25,7 %	461 474 269 €	1 146 418 604 €
Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)	1 290 815 462 €	0 %	—	1 389 714 260 €	0 %	—	910 327 854 €	0 %	—	1 231 316 183 €	81,2 %	1 000 000 000 €	1 644 252 905 €	0 %	—	1 000 000 000 €
Aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE)	453 360 449 €	0 %	—	485 776 162 €	0 %	—	595 888 047 €	100 %	595 888 047 €	622 817 731 €	0 %	—	812 196 933 €	0 %	—	595 888 047 €
TOTAL	54 646 822 015 €		17 000 000 000 €	46 744 807 836 €		10 000 000 000 €	39 325 104 968 €		1 000 000 000 €	41 713 986 280 €		1 000 000 000 €	44 278 264 045 €		1 000 000 000 €	30 000 000 000 €

* (ATI, ARE Mayotte, fin de droits, congés non payés)

Source : Unédic - Rapport d'allocation et d'impact 2024 (publié le 24 décembre 2025)

Contribution du régime d'Assurance chômage aux ODD

Indicateurs

	1.2 Pauvreté	4.1 Éducation scolaire	8.5 Plein emploi et travail décent		8.6 Accès des jeunes à l'emploi et la formation		10.4 Politiques publiques ciblées au service de l'égalité
	Taux de pauvreté en conditions de vie	Jeunes et adultes, sortis de formation initiale, ayant participé à une formation	Taux de sous-emploi	Taux d'emploi	Jeunes de 15 à 24 ans ne travaillant pas ni études ni formation	Emplois aidés dans l'emploi des jeunes	Inégalité des revenus – rapport inter quintiles
Mission Protéger							
Activité partielle	✓						✓
Aide au retour à l'emploi (ARE)	✓						✓
Versement aux caisses de retraite complémentaire	✓						✓
Assurance chômage des intermittents du spectacle (ARE A8-A10)	✓						✓
Aides et autres allocations*	✓						✓
Mission Accompagner							
Financement du budget de fonctionnement France Travail		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mission Protéger & Accompagner							
Aide au retour à l'emploi formation (ARE-F)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

* (ATI, ARE Mayotte, fin de droits, congés non payés)

Source : Unédic - Rapport d'allocation et d'impact 2024 (publié le 24 décembre 2025)

ODD 1 - Pas de pauvreté : l'objectif 1 vise la fin de la pauvreté et la lutte contre les inégalités sous toutes ses formes et partout dans le monde. Il se compose de sept sous-objectifs ciblant : la lutte contre la pauvreté, l'accès aux services de base, la réduction de la proportion de travailleurs pauvres et des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

ODD 4 - Éducation de qualité : l'objectif 4 vise à garantir l'accès à tous et toutes à une éducation équitable, gratuite et de qualité à travers toutes les étapes de la vie, en éliminant notamment les disparités entres les sexes et les revenus. Il met également l'accent sur l'acquisition de compétences fondamentales et de niveau supérieur pour vivre dans une société durable. L'ODD 4 appelle aussi à la construction et à l'amélioration des infrastructures éducatives, à l'augmentation du nombre de bourses d'études supérieures octroyées aux pays en développement et du nombre d'enseignants qualifiés dans ces pays.

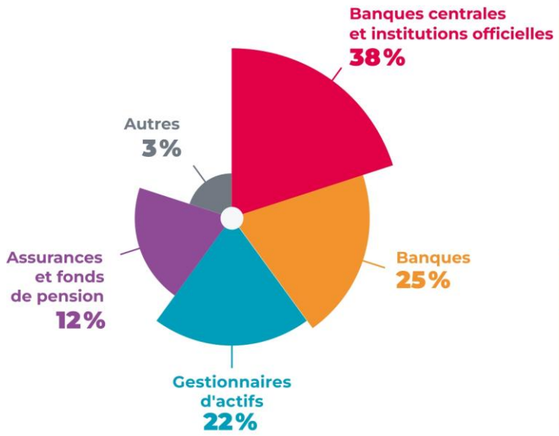
ODD 8 - Travail décent et croissance économique : l'objectif 8 reconnaît l'importance de la croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun un emploi décent et de qualité. Il vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs. Il promeut le développement d'opportunités de formation et d'emploi pour les nouvelles générations, accompagné d'une montée en compétences sur les emplois « durables ». L'ODD8 prévoit également une coopération internationale renforcée pour soutenir la croissance et l'emploi décent dans les pays en développement grâce à une augmentation de l'aide pour le commerce, à la mise en place de politiques axées sur le développement et à une stratégie mondiale pour l'emploi des jeunes.

ODD 10 - Inégalités réduites : l'objectif 10 appelle les pays à adapter leurs politiques et législations afin d'accroître les revenus de la part des 40 % les plus pauvres, ainsi que de réduire les inégalités salariales basées sur le sexe, l'âge, le handicap, l'origine sociale ou ethnique et l'appartenance religieuse. Ce notamment en encourageant la représentation des pays en développement dans la prise de décisions de portée mondiale.

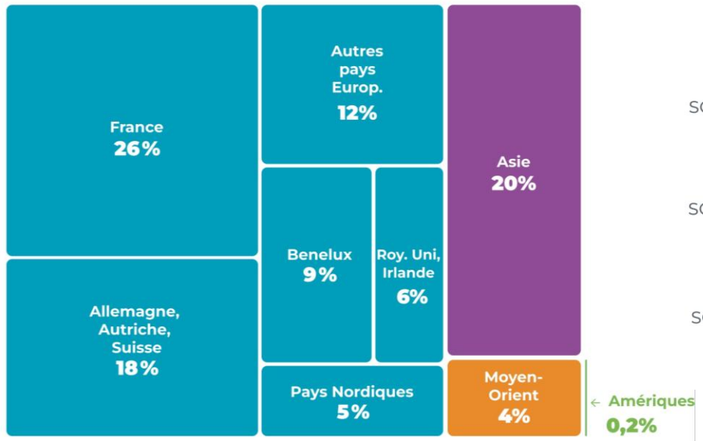
Investisseurs de l'émission sociale 2024

L'Unédic a émis 1 Md€ d'obligation sociale via une émission syndiquée en 2024 :
- **13 Md€ de demande collectée dans le livre d'ordres**
- **Plus de 160 investisseurs**
- **Plus de 2/3 alloués à des investisseurs étrangers**

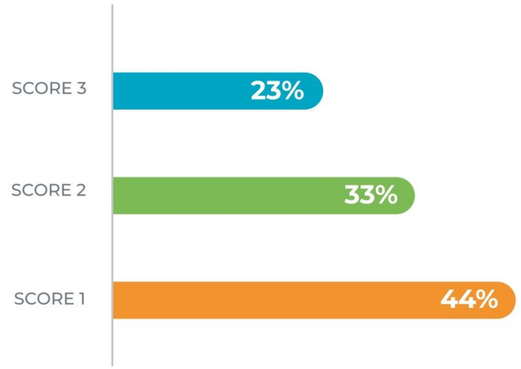
Décomposition par **types d'investisseurs**



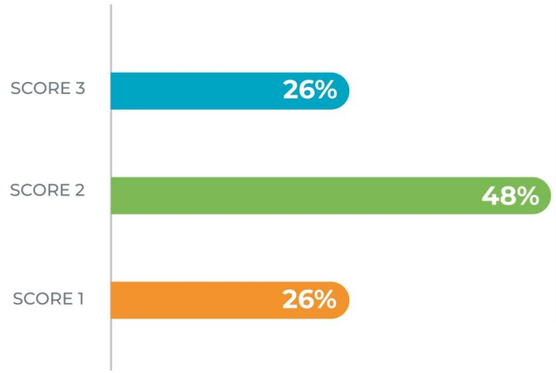
Décomposition par **zones géographiques**



Nombre d'investisseurs alloués **par score ESG**



Montant alloué aux investisseurs **par score ESG**



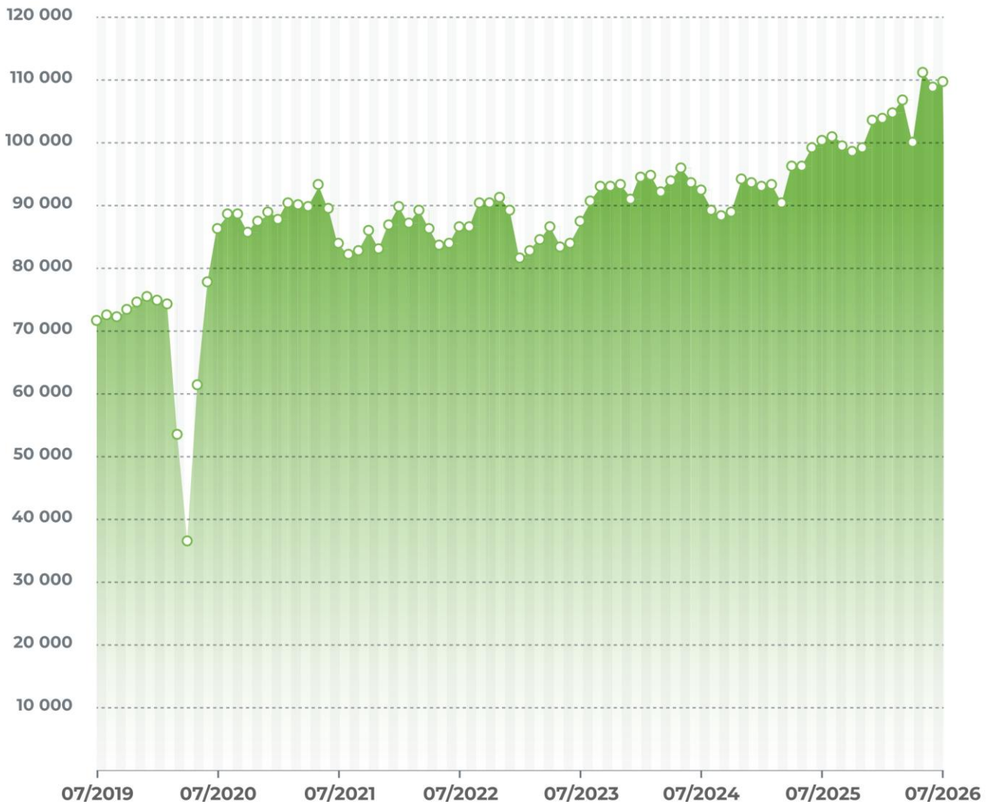
Source : Unédic - Rapport d'Allocation et d'Impact 2024 (publié le 24 décembre 2025) ; Natixis
Note : la méthodologie de notation des investisseurs ESG a été développée par Natixis pour noter chaque investisseur afin de quantifier la part ESG au sein du livre d'ordres :
3 - Investisseurs durables fortement engagés : investisseurs qui déploient des stratégies axées sur le développement durable et l'impact (mandats et/ou fonds dédiés verts/ODD/impact, etc.)
2 - Investisseurs durables partiellement engagés : investisseurs intégrant l'ESG dans leurs portefeuilles gérés activement (stratégies « best-in-universe » et « best-in-class », fonds ISR, etc.)
1 - Investisseurs durables peu ou pas engagés : investisseurs adhérant à une ou plusieurs initiatives menées par l'ONU (PRI, PRB, PSI, etc.) et/ou à d'autres initiatives durables majeures (NGFS, etc.)

Annexes

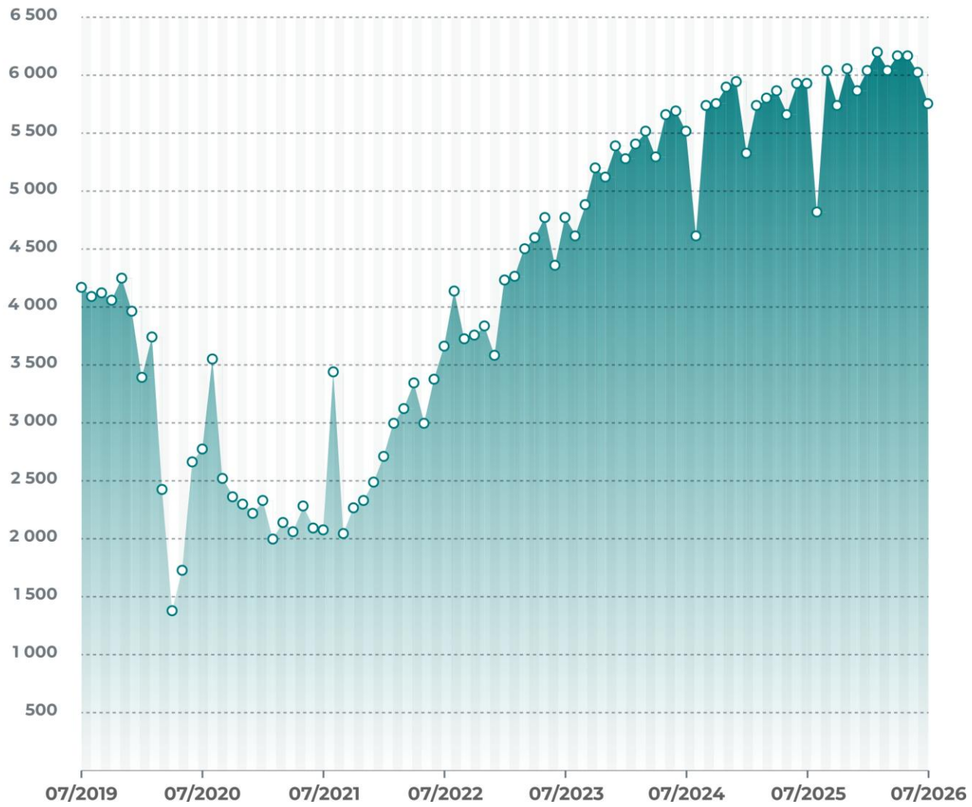
- Créations et défaillances d’entreprises en France
- Règles relatives à l’Assurance chômage
- Réformes de l’Assurance chômage : les impacts financiers
- L’Unédic : au cœur de son écosystème
- Croissance prévue de la population active
- Niveaux secondaires de la dette de l’Unédic
- Investisseurs de l’émission sociale 2024
- Analyse et recherche

Créations et défaillances d'entreprises en France

Nombre de créations d'entreprises



Nombre de défaillances d'entreprises



Sources :
Insee - Nombre de créations d'entreprises en juillet 2026 (publié le 18 septembre 2026)
Insee - Nombre de défaillances d'entreprises en juillet 2026 par date de jugement (publié le 18 septembre 2026)

Règles relatives à l'Assurance chômage

CONDITIONS
pour bénéficier des allocations chômage

- Avoir perdu involontairement son emploi
- Rechecher activement un travail ou une formation
- Être disponible pour travailler
- Vivre en France
- Respecter les conditions minimales d'ouverture de droits

CALCUL
de l'allocation chômage

→ Le salaire journalier de référence est le quotient entre :

Le salaire de référence
Montant total des salaires perçus au cours de la période de référence

Le nombre de jours calendaires entre le début du premier contrat et la fin du dernier contrat

→ L'allocation journalière est le résultat le plus élevé entre :

40,4 % du salaire journalier de référence + 13,11 €
OU
57 % du salaire journalier de référence

CONDITIONS MINIMALES
pour bénéficier des allocations chômage



DURÉE
du versement des allocations chômage



Source : Unédic
*dégradation de l'état du marché du travail, c'est-à-dire lorsque le taux de chômage dépasse 9 %

Nouvelles règles de l'Assurance chômage : les impacts financiers

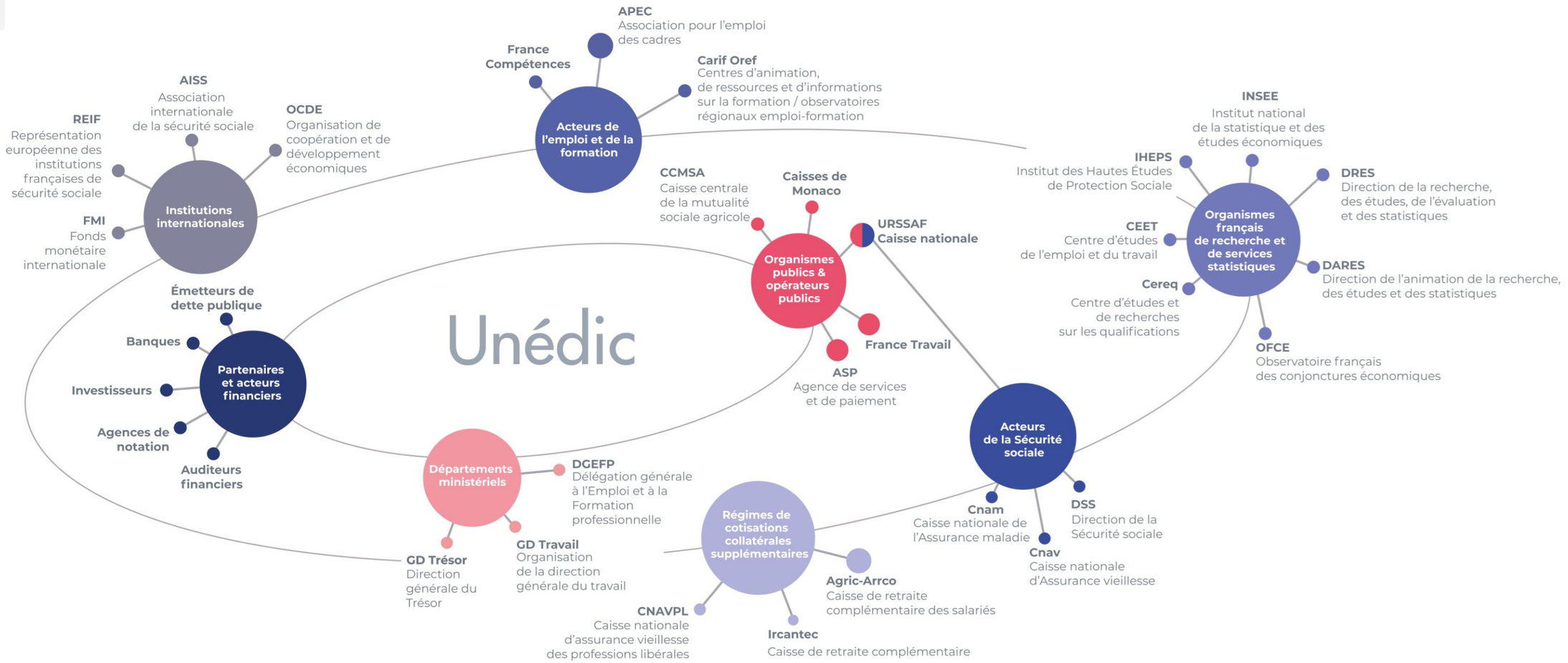
Principales évolutions réglementaires de la convention du 15 novembre 2024	IMPACT FINANCIER 2025	2026	2027	2028	Régime de croisière
Recettes					
Baisse du taux de la contribution patronale d'assurance chômage de 0,05 point Suppression de la contribution exceptionnelle de 0,05 point mis en place au 1er octobre 2017, ramenant le taux de la contribution patronale à 4,00 %.	- 250 M€	- 385 M€	- 395 M€	- 405 M€	> - 405 M€*
Dépenses					
Décalage de 2 ans des bornes d'âge pour l'entrée dans les filières seniors L'entrée dans les filières séniors est décalée de 2 ans. Désormais, les durées maximales d'indemnisation sont de 18 mois jusqu'à 55 ans (au lieu de 53), de 22,5 mois à partir de 55 ans (au lieu de 53) et de 27 mois à partir de 57 ans (au lieu de 55).	- €	- 15 M€	- 135 M€	-230 M€	- 300 M€
Mensualisation du calcul du paiement de l'ARE Le paiement de l'ARE, auparavant calculé en jours calendaires, est désormais mensualisé sur la base de 30 jours par mois.	- 445 M€	- 325 M€	- 265 M€	- 305 M€	- 200 M€
Limitation du dispositif de cumul de l'ARE avec les revenus de l'entreprise créée Le cumul de l'ARE avec les revenus d'une création d'entreprise est désormais plafonné à 60 % des droits restants, contre un cumul total (100%) auparavant.	- €	- 150 M€	- 575 M€	- 640 M€	- 840 M€
Accompagnement et suivi des demandeurs d'emploi frontaliers Renforcement de l'accompagnement pour accélérer leur retour à l'emploi.	- 85 M€	- 170 M€	- 200 M€	- 200 M€	- 200 M€
Economies générées**	275 M€	215 M€	760 M€	1 005 M€	1 535 M€

**L'impact de cette mesure en régime de croisière est donné à titre indicatif car il ne peut pas être simulé*

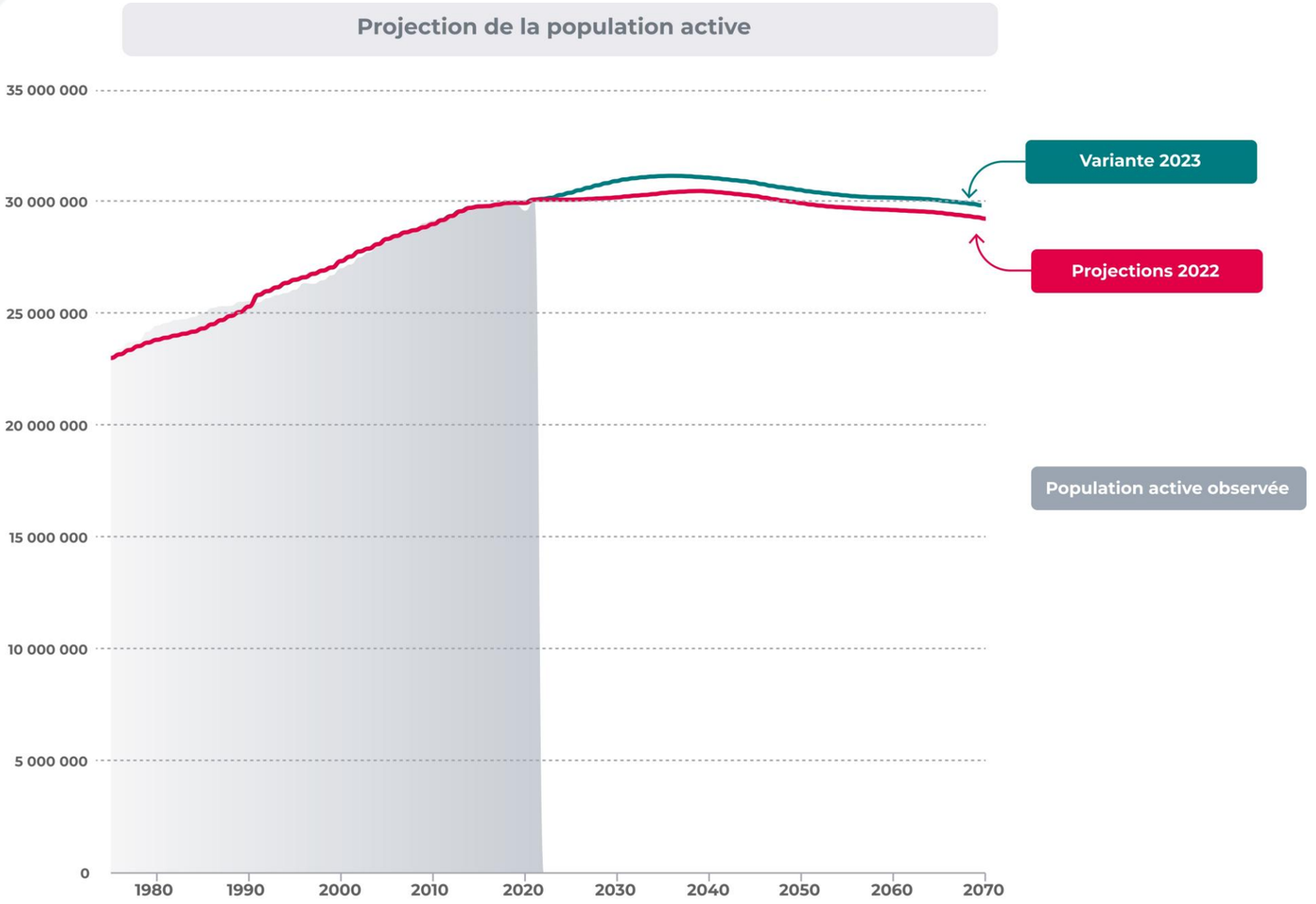
***Outre les mesures figurant dans ce tableau, les économies générées intègrent l'impact financier de l'ensemble des mesures de la convention d'assurance chômage du 15 novembre 2024*

Source : Unédic - Etude d'impact de la convention d'assurance chômage du 15 novembre 2024 (publiée le 25 février 2025)
Note : Estimation *ex ante* des effets financiers de la convention du 15 novembre 2024.

L'Unédic : au cœur de son écosystème



Croissance prévue de la population active



Source : Insee - Emploi, chômage, revenus du travail (publié le 29 juin 2023)

En 2070, la France compterait 29,8 millions de travailleurs, soit 600 000 de plus que ce qui ressort de la projection de 2022.

La révision de la population active sera très forte de 2024 à 2029 : elle est multipliée par plus de deux, à +150 000 en moyenne chaque année.

Par ailleurs, le pic, à 31,2 millions de personnes, serait ainsi atteint en 2036, contre 30,5 millions trois ans plus tard selon les prévisions 2022.

Le taux d'activité des 55-69 ans, qui connaissait déjà une forte hausse dans la projection 2022 (+9,8 points en 2070), gagnera 4,5 points supplémentaires.

Niveaux secondaires de la dette de l'Unédic

Programme EMTN :

ISIN Code	Coupon (%)	Pricing date	Maturity date	Time to maturity (year)	Outstanding nominal (EUR)	Mid Price	Mid Yield	Spread vs. MS (bp)	Spread vs. OAT (bp)
FR0013246873	1,25	2017-03-21	2027-03-28	0,45	3 250 000 000	99,21	3,01		
FR0013020450	1,25	2015-10-14	2027-10-21	1,02	2 000 000 000	97,86	3,43		14,90
FR0013369758	0,875	2018-09-26	2028-05-25	1,61	2 000 000 000	95,73	3,66	19,70	13,90
FR001401AOR2	3	2026-08-26	2028-09-02	1,89	2 000 000 000	98,75	3,69	27,89	12,49
FR0014000667	0	2020-10-08	2028-11-25	2,12	3 000 000 000	92,53	3,74	35,00	12,73
FR0013410008	0,5	2019-03-13	2029-03-20	2,43	2 500 000 000	92,38	3,84	43,23	22,25
FR0013518487	0,25	2020-06-10	2029-11-25	3,12	4 000 000 000	89,34	3,95	52,00	13,15
FR0013489259	0	2020-02-27	2030-03-05	3,39	1 400 000 000	87,57	3,99	55,75	17,34
FR0014000L31	0	2020-11-12	2030-11-19	4,10	2 500 000 000	84,72	4,13	67,95	13,00
FR0014002P50	0,01	2021-03-24	2031-05-25	4,61	3 000 000 000	82,72	4,21	75,67	12,51
FR0014004QY2	0,01	2021-07-20	2031-11-25	5,12	2 000 000 000	80,74	4,28	82,13	11,39
FR0013252228	1,5	2017-04-11	2032-04-20	5,52	2 500 000 000	86,26	4,35	88,84	12,06
FR0014017VS6	3,25	2026-04-09	2032-05-25	5,62	3 000 000 000	94,34	4,40	93,51	14,68
FR001400ADP1	1,75	2022-05-10	2032-11-25	6,12	1 000 000 000	85,81	4,44	97,88	12,26
FR001400HQB8	3,125	2023-04-26	2033-04-25	6,53	1 000 000 000	92,21	4,52	104,99	13,95
FR0013336492	1,25	2018-05-23	2033-05-25	6,62	2 000 000 000	81,70	4,51	103,30	11,88
FR001400YA95	3,375	2025-03-12	2033-11-25	7,12	2 000 000 000	92,71	4,59	110,84	12,00
FR0014001ZY9	0,1	2021-02-09	2034-05-25	7,62	3 000 000 000	71,41	4,64	115,00	9,96
FR001400PT61	3,125	2024-04-24	2034-11-25	8,12	1 000 000 000	89,55	4,70	120,14	15,95
FR001400ZAD0	3,25	2025-04-23	2035-05-25	8,62	2 000 000 000	89,46	4,76	125,76	11,24
FR0013524410	0,25	2020-07-09	2035-07-16	8,76	3 500 000 000	68,34	4,75	124,29	8,42
FR0014045Z3	0,5	2021-06-16	2036-05-25	9,62	2 000 000 000	67,14	4,85	133,04	10,68
FR00140173A6	3,75	2026-03-11	2036-11-25	10,12	3 500 000 000	90,57	4,95	141,20	14,60
FR0014018VT2	4	2026-05-27	2041-06-03	14,65	1 500 000 000	88,00	5,18	159,08	6,70

Obligations Sociales

Émissions sociales réalisées en 2026

Source : Unédic, au 14 octobre 2026

Analyse et recherche pour améliorer la prise de décision et les programmes

- **Publications issues d'enquêtes et de recherches économétriques de l'Unédic**

 (par exemple, sur les situations des demandeurs d'emploi en situation de chômage récurrent, les bénéficiaires du chômage actif, l'impact du numérique sur les demandeurs d'emploi, les programmes spécifiques)

- **Comparaisons des systèmes nationaux : points de repère et exemples**
- **Ces études visent à établir une évaluation partagée, avant que des décisions ne soient prises**



Quel accès à l'emploi durable pour les allocataires seniors
Avril 2025

TÉLÉCHARGER



Emploi et IA dégénérative : Panorama des travaux économiques existants
Janvier 2025

TÉLÉCHARGER



Focus sur l'état d'esprit des demandeurs d'emploi
Décembre 2024

TÉLÉCHARGER



Emploi et décarbonisation : panorama des travaux existants
Mai 2024

TÉLÉCHARGER

Contacts de l'équipe de financement de l'Unédic

Pauline GONTHIER
Directrice Finances et Comptabilité

Florian RABASSE, CFA
Sous-Directeur Finances et Trésorerie

Cassandre BAUFLE
Responsable Trésorerie

Bing SONG
Trésorière

Relation Investisseurs

investors@unedic.fr

Constance CUCHE
Trésorière

Avertissement

- Ce document est un projet à des fins de discussion uniquement, il est hautement confidentiel et exclusif et ne doit être transmis à aucune personne autre que son (ses) destinataire(s) d'origine sans l'accord écrit préalable de l'Unédic. Les prix et les marges ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment en fonction des conditions du marché. Unédic ne saurait être tenu responsable de toute perte financière ou autre conséquence de la mise en œuvre des opérations décrites dans le présent document. L'Autorité des Marchés Financiers lui a accordé son visa sous le numéro 20-184 en date du 7 mai 2020 au titre d'un Prospectus de Base.

- Le Prospectus de Base est disponible gratuitement au siège social de l'Unédic, 4, rue de Traversière, 75012 Paris, France et sur son site internet www.unedic.org. Vous êtes invité à faire rapport à la section « risques » du Prospectus de Base avant de prendre une décision quant à la mise en œuvre des opérations décrites dans le présent document ou dans le Prospectus de Base. Si vous le souhaitez, vous devez contacter votre conseiller financier, juridique ou fiscal, ou tout autre spécialiste, afin de confirmer que toute décision prise est conforme à votre situation financière personnelle.

- L'évolution de la réglementation européenne intervenue en juillet 2019 sur les directives Prospectus a supprimé la possibilité pour l'Unédic d'émettre ses documentations financières au format prospectus de base. Depuis le 17 mai 2020, l'ensemble de la documentation juridique de l'Unédic pour le financement du programme est conservé sous forme de Mémorandum d'information sans visa de l'Autorité des Marchés Financiers. L'Unédic mettra à jour le Mémorandum d'Information avec toutes les informations importantes et significatives relatives à l'Émetteur.

Unédic

https://www.unedic.org